



RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2018

ET SUR LE PROJET DE BUDGET 2019

par Isabelle DRANCY

adjointe au maire

Réunion du conseil municipal du 28 mars 2019

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	4
L'EXECUTION DU BUDGET 2018	6
1. L'EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	6
2. L'EXECUTION DU BUDGET 2018	8
2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2018.....	8
2.2 La trésorerie.....	8
2.3 L'exécution du budget 2018.....	8
2.4 Le financement et la formation de l'excédent net.....	13
2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2018.....	13
2.6 Les opérations d'ordre.....	15
3. LE « COMPTE DE RESULTATS 2018 » ET L'AFFECTATION DU RESULTAT.....	17
LE PROJET DE BUDGET 2019.....	21
1. LE CONTEXTE DU BUDGET 2019	22
1.1. Un contexte marqué par une baisse des recettes et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales sont pérennisées dans leur rôle de variable d'ajustement des comptes publics.....	23
1.2. Les conséquences de l'application des principes comptables.....	30
1.3. Les conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris	31
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET 2019	33
2.1. La consolidation de la qualité du service public.....	33
2.2 La poursuite de l'effort de rigueur.....	41
2.3 Un pic de dépenses d'investissements entre 2018 et 2019.....	43
2.4 Le financement du pic de dépenses d'investissement 2018-2019 nécessite une augmentation temporaire de l'encours de dette	45
2.5 Un financement des investissements majoritairement assuré sur recettes propres	48
2.6. Une stabilisation des taux d'imposition.....	48
2.7 La capacité d'autofinancement prévisionnelle	49
2.8 L'augmentation temporaire de l'encours de dette pour financer le pic de dépenses d'investissement 2018-2019.....	50
2.9 La stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles.....	52

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2018.....	7
Tableau 2 : les opérations d'investissement 2018.....	9
Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2018.....	10
Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2018	11
Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2018	14
Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2018.....	16
Tableau 7 : le compte de résultat 2018	17
Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2018....	18
Tableau 9 : la variation prévisionnelle de l'encours en 2019	51
Tableau 10 : la fiscalité directe locale en 2019	54
Tableau 11 : présentation agrégée du budget 2018 et 2019	55
Tableau 12 : les subventions attribuées aux associations	59

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

Adoption du compte administratif 2018 du budget de la ville
Affectation du résultat 2018 du budget de la ville
Adoption du compte de gestion 2018
Adoption du budget 2019
Vote des taux de fiscalité directe
Attribution des subventions aux associations

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les résultats de l'exécution du budget 2018 de la ville de Sceaux, soumis à l'approbation du conseil municipal, ainsi que le budget 2019, les deux documents budgétaires étant présentés lors de la même séance du conseil municipal.

Le compte administratif est également présenté au cours de la même session que le compte de gestion du receveur municipal ; le conseil peut ainsi constater, pour les parties communes, la parfaite concordance de ces deux documents.

Ce rapport vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

Il faut noter que la Ville de Sceaux expérimentant la certification des comptes dans le cadre du dispositif prévu par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, applique pour le **budget principal de la Ville et à compter de l'exercice 2019 l'instruction comptable M57** à la place de l'instruction M14. L'instruction M57 est en effet l'instruction que doivent appliquer les 25 collectivités expérimentant la certification des comptes car elle est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. Elle est applicable de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, par droit d'option à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics (article III de la loi NOTRe), par convention avec la Cour des comptes, aux 25 collectivités territoriales expérimentatrices de la certification des comptes (article 110 de la loi NOTRe).

L'EXECUTION DU BUDGET 2018

L'EXECUTION DU BUDGET 2018

Cette partie analyse l'exécution du budget 2018, voté le 29 mars 2018 et amendé par décisions modificatives approuvées par le conseil municipal au cours de l'année 2018 (DM du 28 juin 2018 et du 15 novembre 2018). Seront examinés successivement :

- l'équilibre général du compte administratif pour 2018 ;
- les modalités d'exécution du budget 2018 et la formation de l'excédent budgétaire net ;
- le « compte de résultats » 2018 de la Ville et l'affectation du résultat.

1. L'équilibre général du compte administratif 2018

Cet équilibre traduit les résultats globaux de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant.

La trésorerie théorique - fonds de roulement - à la date de clôture de l'exercice est « négative » de 2 297 k€. Le fait de différer l'encaissement du prêt de 2 M€ contracté en décembre 2018 auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France explique ce résultat. En effet, l'encaisse réelle (solde du compte de la ville au Trésor) est positive grâce à une gestion active en trésorerie zéro qui permet d'optimiser les flux de trésorerie.

L'excédent global net (différence totalisée entre prévisions d'une part, et réalisations plus restes à réaliser d'autre part) s'élève à 3 052 k€. Cet excédent sera affecté à l'équilibre budgétaire du budget 2019.

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2018

Budget Ville		PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	TOTAL	EXCEDENT NET
		TOTALES	TOTALES			2018
	<i>(en milliers d'euros)</i>	1	2	3	4=2+3	5=4-1
Recettes <u>réelles</u>	A	41 078	41 272		41 272	194
Dépenses <u>réelles</u>	B	35 964	34 976		34 976	(988)
Excédent d'exploitation	C = A-B	5 114	6 296	0	6 296	1 182
Intérêts de la dette	D	1 250	1 212		1 212	(38)
Ligne de trésorerie/emprunts non consolidés / solde des ICNE	F	20	-36		(36)	(56)
Autofinancement/Épargne brute	G = C-D-E-F	3 844	5 120	0	5 120	1 276
Recettes <u>réelles</u>	H	36 241	20 145	15 901	36 047	(194)
Dépenses <u>réelles</u>	I	41 863	25 706	11 099	36 805	(5 058)
Besoin de financement	J = -G-H+I	1 779	441	(4 802)	(4 361)	(6 140)
Remboursement dette (capital)	K	3 858	3 866		3 866	8
Emprunt à mobiliser	M	7 090	2 010	2 000	4 010	(3 080)
Variation de l'encours	N = M-K-L	3 232	(1 856)	2 000	144	(3 088)
Résultat d'investissement reporté	O	3 817	3 817		3 817	0
Solde *	P = N - J	1 453	(2 297)	6 802	4 505	3 052

* A noter : le solde des réalisations totales (recettes - dépenses) représente le fonds de roulement de l'année.

2. L'exécution du budget 2018

2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2018

Le total des inscriptions budgétaires (réelles) pour 2018 (budget + restes à réaliser 2017 + décisions modificatives) s'élevait, en dépenses, à 86,8 millions d'euros se décomposant en 37,2 millions de dépenses de gestion courante, 45,7 millions de dépenses d'investissement et 3,9 millions de remboursement de dette.

Le financement budgétaire en était assuré d'une part par des ressources définitives, pour un total de 79,7 millions d'euros (43,4 millions d'euros en fonctionnement et 36,3 millions en investissement), d'autre part par une enveloppe totale d'emprunt de 7,1 millions d'euros.

2.2 La trésorerie

La trésorerie théorique (autrement dit le fonds de roulement) est négative à hauteur de 2 297 k€. Le fait de différer l'encaissement du prêt de 2 M€ contracté en décembre 2018 auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France explique ce résultat.

Cette trésorerie « théorique » est établie sur la base des mandats et titres de recettes émis pendant l'exercice budgétaire 2018 allant du 1er janvier 2018 à la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 2019, ceci comprenant notamment les charges rattachées à l'exercice : ces charges ont donné lieu à service fait en 2018, mais ne seront effectivement payées - car en attente de factures - qu'en 2019. Il en va symétriquement pour les produits à recevoir.

Bien entendu, l'encaisse **réelle** n'est pas identique à la trésorerie théorique, car la totalité des mandats et des titres émis n'a pas été payée ou encaissée (ainsi par exemple des charges et produits rattachés). L'encaisse réelle (solde du compte de la ville au Trésor) s'élevait au 31 décembre 2018 à 4 220 k€ (solde du compte 515). Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2019 et au titre de l'exercice 2019, différents encaissements et décaissements ont eu lieu.

Cette différence entre la trésorerie théorique (ou trésorerie de l'ordonnateur) et la trésorerie réelle (ou trésorerie du comptable), constitue un des éléments clés de notre gestion et conduit la direction des Finances à rapprocher ses comptes de ceux du trésorier municipal tous les jours afin de connaître les disponibilités réelles.

Pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements, la Ville dispose de deux lignes de trésorerie de 1,5 M€ chacune.

2.3 L'exécution du budget 2018

Les tableaux ci-après comparent, pour chaque section du budget, les crédits affectés pour 2018 et les réalisations effectives.

Tableau 2 : les opérations d'investissement 2018

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) hors emprunts	36 241	20 145	- 16 095	56%
Dépenses réelles (B) hors emprunts (dont résultat d'investissement reporté)	45 680	29 524	- 16 157	65%
Emprunts encaissés (C)	7 090	2 010	- 5 080	28%
Remboursement des emprunts (D)	3 858	3 866	8	100%
Opérations d'ordre recettes (E)	8 830	4 573	- 4 257	52%
Opérations d'ordre dépenses (F)	2 622	2 622	- 0	100%
Solde (A-B+C-D+E-F)	-	- 9 282	- 9 282	ns
Solde des restes à réaliser au 31/12/18			6 802	
Solde global			- 2 480	

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de – 9 282 k€.

A ce besoin de financement doit être retranché le solde positif des reports au 31/12/2018 qui est de 6 802 k€ (différence entre 17901 k€ de reports de recettes et 11 099 k€ de reports de dépenses).

Le résultat net d'investissement s'élève donc à – 2 480 k€.

Les restes à réaliser de dépenses d'investissement (dépenses ayant donné lieu à engagement au cours de 2018, mais non terminées, ou non achevées de payer, au cours de cet exercice) s'élèvent à 11 099 k€. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- solde des opérations d'augmentation du capital et de versement d'une subvention d'équipement à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat suite au regroupement des offices de l'Habitat de Sceaux et de Bourg-la-Reine au sein de l'ex SEMA Sceaux devenue Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (7 600 k€) ;
- travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public liés à ces enfouissements (886 k€) ;
- travaux de rénovation de la voirie (776 k€) ;
- travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis (417 k€) ;
- travaux de rénovation de la bibliothèque (401 k€) ;
- travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste (240 k€) ;
- frais d'études d'urbanisme (169 k€)
- solde du capital souscrit par la Ville dans la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » et non appelé (125 k€).

Les restes à réaliser de recettes (hors emprunt) représentent un montant de 15 901 k€, composé pour l'essentiel du solde des opérations liées au regroupement des offices de l'habitat de Sceaux et de Bourg-la-Reine au sein de l'ex SEMA Sceaux devenue Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, ces opérations étant équilibrées en dépenses et en recettes (7 600 k€), du produit de la vente du terrain situé 5 rue du Maréchal

Joffre (5 600 k€), du produit de la rétrocession du droit au bail du commerce situé 106 rue Houdan (64 k€) et de subventions d'investissement (2 637 k€).

Le tableau ci-après indique, pour chacune d'entre elles, les justifications de l'inscription en report. Il convient en effet de ne « reporter » que des recettes à caractère certain, sous peine d'équilibrer de manière fictive et non sincère le compte administratif. La vérification du caractère certain des recettes reportées est l'un des éléments essentiels de notre politique financière et budgétaire depuis de longues années.

Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2018

Principes : ces subventions et recettes sont certaines sur leur principe (notification par l'organisme attributaire) mais non encore versées à la date de clôture du compte administratif. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Attributaire	Opération	Report 2018 sur 2019	Date de notification
	<u>Subventions d'investissement à recevoir :</u>	2 637 014 €	
ETAT	Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation thermique de l'école maternelle du Clos St Marcel, de la MJC et de la crèche Charaire	62 447 €	26/10/2016
ETAT	Rénovation de la bibliothèque	30 000 €	18/10/2017
CNDS	Requalification du site sportif des Blagis	800 000 €	08/12/2011
CR IDF	Rénovation de la bibliothèque	304 248 €	14/09/2016
CR IDF	Fonds propre	32 989 €	18/10/2017
CD92	Construction de la crèche Albert 1er	714 530 €	14/11/2016
CD92	Requalification du site sportif des Blagis	683 700 €	14/11/2016
Fondation du patrimoine	Sauvegarde du vitrail du chœur de l'église Saint Jean-Baptiste	5 600 €	19/11/2015
Fondation du patrimoine	Sauvegarde du vitrail du chœur de l'église Saint Jean-Baptiste	3 500 €	24/10/2017
	<u>Produit de cession :</u>	5 662 000 €	Date promesse de vente :
Société Omnium de constructions développements locations	Cession terrain 2 bis avenue Jules Guesde	5 600 000 €	22/12/2017
Particulier (Mme Marie Loyrette)	Cession du droit au bail du local commercial 106 rue Houdan	62 000 €	31/12/2018
	<u>Emprunt :</u>	2 000 000 €	
Caisse d'Epargne Ile-de-France	Financement des investissements 2018	2 000 000 €	31/12/2018
	<u>Autre :</u>	7 602 254 €	
Société FONCIA	Remboursement du dépôt de garantie suite à la cession du droit au bail du local commercial 106 rue Houdan	2 376 €	31/12/2018
Sceaux Bourg-La-Reine-Habitat	Opérations suite au regroupement des offices de l'Habitat de Sceaux et de Bourg-La-Reine au sein de l'ex SEMA Sceaux devenu Sceaux Bourg-La-Reine Habitat	7 599 878 €	20/12/2018
	TOTAL REPORTE SUR L'EXERCICE SUIVANT	17 901 268 €	

Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2018

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) (hors résultat de fonctionnement reporté)	41 078	41 272	194	100%
Dépenses réelles (B)	35 964	34 976	- 988	97%
Intérêt de la dette, trésorerie et ICNE	1 270	1 176	- 94	93%
Opérations d'ordre recettes (D)	94	94	- 0	-
Opérations d'ordre dépenses (E)	6 301	2 045	- 4 256	-
Solde (A-B-C+D-E)	- 2 364	3 168	5 532	
Résultat reporté	2 364	2 364		
Total	-	5 532		

Les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une bonne maîtrise, par l'ensemble des services, de l'exécution budgétaire et une bonne prise en compte de l'évolution des besoins par les décisions modificatives successives.

Compte tenu de la généralisation des procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice qui leur a donné naissance, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices repris dans l'instruction M14, aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser.

En parallèle, l'exécution du budget de fonctionnement 2018 peut s'analyser en excluant toutes les dépenses et recettes « techniques », imposées par les transferts de compétence ou par la réglementation budgétaire et comptable. Afin de permettre cette lecture, le tableau ci-dessous a été fait en excluant les opérations suivantes :

- les dépenses et recettes d'ordre (qui traduisent des obligations budgétaires et comptables mais ne retracent pas l'activité de la Ville) ;
- les dépenses et recettes exceptionnelles de cessions (inscrites à la fois en fonctionnement et en investissement, très variables d'une année sur l'autre et ne permettant pas de voir les évolutions structurelles du budget) ;
- les dépenses et recettes liées au rôle de « boîte aux lettres » jouée par la Ville pour la perception des recettes fiscales et d'attribution de compensation par l'EPT Vallée Sud- Grand Paris (qui augmentent le budget de près de 5,8 M€ de manière artificielle).

L'évolution des dépenses de 2015 à 2018 appelle alors les observations suivantes :

- chapitre 011 : les charges à caractère général sont très stables sur 3 ans (évolution de 2%, 0%, 1%) grâce à un suivi des marchés et maintien des prestations à un niveau équivalent (pas d'accroissement des prestations) ;
- chapitre 012 : après deux années de hausse liées à des contraintes externes, dont la mise en œuvre du protocole PPCR, les frais de personnel se stabilisent en 2018 (+0.5%), traduisant la politique de maintien des dépenses de ressources humaines ;

- chapitre 66 : les charges financières (paiement des intérêts de la dette) baissent régulièrement (-8%, -4%, -7%) du fait de la baisse des taux d'intérêts, qui ont atteint un niveau historiquement bas, traduisant les effets positifs de la gestion active de la dette de la Ville ;
- les dépenses réelles hors cessions/hors VSGP sont totalement contenues et stabilisées à +0,1% en 2018, soit nettement moins que l'inflation constatée sur la même période (+1,8%).

	2015	2016	2017	2018			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Variation 15/16	Variation 16/17	Variation 17/18
	(2)	(2)	(2)	(2)			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Var 15/16	Var 16/17	Var 17/18
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 864 k€	8 034 k€	8 032 k€	8 109 k€	2,2%	0,0%	1,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 845 k€	17 475 k€	18 096 k€	18 195 k€	3,7%	3,6%	0,5%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	554 k€	555 k€	523 k€	509 k€	0,1%	-5,7%	-2,7%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 919 k€	3 411 k€	8 030 k€	2 045 k€	-30,7%	135,5%	-74,5%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 990 k€	7 920 k€	7 874 k€	7 954 k€	297,9%	-0,6%	1,0%
66 CHARGES FINANCIERES	1 433 k€	1 317 k€	1 262 k€	1 176 k€	-8,1%	-4,2%	-6,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 k€	69 k€	67 k€	184 k€	48,7%	-2,4%	174,9%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 k€	0 k€	19 k€	26 k€	-82,3%	0,0%	33,7%
Dépenses totales	33 653 k€	38 781 k€	43 903 k€	38 197 k€	15,2%	13,2%	-13,0%
dépenses réelles	28 733 k€	35 371 k€	35 873 k€	36 152 k€	23,1%	1,4%	0,8%
dépenses réelles hors dépenses exceptionnelles	28 687 k€	35 302 k€	35 806 k€	35 968 k€	23,1%	1,4%	0,5%
dépenses réelles hors dépenses except hors vsgp	28 687 k€	29 456 k€	30 051 k€	30 078 k€	2,7%	2,0%	0,1%

L'évolution des recettes de 2015 à 2018 appelle alors les observations suivantes :

- chapitre 70 : les produits des services sont mobilisés de manière de plus en plus importante (+2%, +3%, +4%) grâce à un travail sur les tarifs et à de meilleurs taux de remplissage et une hausse de la fréquentation ;
- chapitre 73 : le produit des impôts locaux augmente régulièrement (+3%, +8%) mais une partie de la hausse des taux d'imposition votée en 2018 a été prélevée par l'Etat dans le cadre des mesures demi-part des veuves ;
- chapitre 74 : la baisse de la DGF subit une inflexion qui impacte l'ensemble du chapitre, qui baisse régulièrement pour Sceaux malgré les annonces gouvernementales (-12%, -4 %, -4%) ;
- chapitre 77 : les produits de cessions sont naturellement très irréguliers, raison pour laquelle il convient de les retirer pour une analyse « hors effets volatils ».

Recettes	2015	2016	2017	2018			
Chapitre	Total réalisé (2)	Total réalisé (2)	Total réalisé (2)	Total réalisé (2)	Variation 15/16	Variation 16/17	Variation 17/18
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Var 15/16	Var 16/17	Var 17/18
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 154 k€	2 578 k€	2 095 k€	2 364 k€	-18,3%	-18,7%	12,8%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	285 k€	300 k€	475 k€	278 k€	5,3%	58,1%	-41,4%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 k€	198 k€	12 k€	94 k€	5249,1%	-94,0%	687,6%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 536 k€	4 614 k€	4 742 k€	4 941 k€	1,7%	2,8%	4,2%
73 IMPOTS ET TAXES	20 045 k€	25 968 k€	26 757 k€	28 789 k€	29,6%	3,0%	7,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 300 k€	5 556 k€	5 334 k€	5 141 k€	-11,8%	-4,0%	-3,6%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	800 k€	841 k€	947 k€	1 022 k€	5,2%	12,5%	7,9%
76 PRODUITS FINANCIERS		0 k€					
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 719 k€	1 951 k€	6 927 k€	1 100 k€	-47,6%	255,1%	-84,1%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 k€						
Recettes	38 843 k€	42 007 k€	47 289 k€	43 729 k€	8,1%	12,6%	-7,5%
Recettes réelles	38 839 k€	41 809 k€	47 277 k€	43 635 k€	7,6%	13,1%	-7,7%
Recettes réelles hors produits exceptionnels	35 120 k€	39 858 k€	40 350 k€	42 535 k€	13,5%	1,2%	5,4%
recettes réelles hors recettes except hors vsjp	35 120 k€	34 011 k€	34 595 k€	36 645 k€	-3,2%	1,7%	5,9%

2.4 Le financement et la formation de l'excédent net

La somme algébrique des différences, poste par poste, entre les prévisions totales et les réalisations effectuées et à venir, constitue l'excédent net présenté dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de fonctionnement dégagent un excédent net de 5 532 k€.

Les opérations d'investissement (dette comprise) affichent un solde négatif de 2 480 k€, compte tenu des restes à réaliser.

Au total, l'excédent budgétaire net de 2018 est donc de 3 052 k€.

2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2018

Il était prévu, lors de l'adoption du budget 2018, la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 7 090 k€ au titre des investissements 2018.

2.5.1 La variation de l'encours de dette en 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Ville a encaissé un emprunt de 2 millions d'euros pour le financement des investissements de l'exercice 2018 et un emprunt de 10 k€ sous forme de financement participatif pour l'acquisition d'un triporteur, outil de transport à la demande et de logistique urbaine qui constituera un dispositif innovant en faveur de la dynamisation du centre-ville et du développement de la mobilité douce. La Ville a également souscrit en décembre 2018 un emprunt de 2 millions d'euros qui a été encaissé en janvier 2019 et a fait l'objet d'un report de crédits sur l'exercice 2019. Ce dernier emprunt n'est donc pas comptabilisé dans l'encours de dette au 31 décembre 2018.

Ainsi l'encours de la dette a varié de la différence entre le capital remboursé (- 3 866 k€ de capital remboursé) et le capital consolidé (+ 2 010 k€). L'encours de dette a donc diminué de 1 856 k€ en 2018. La dette passe ainsi de 53 914 k€ au 1er janvier 2018 à 52 058 k€ au 31 décembre 2018 (ou à 54 058 k€ avec l'emprunt de 2M€ souscrit en décembre 2018 et encaissé tout début janvier 2019).

Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2018

en k€		Dette pour investissements communaux	Dette pour compte foncier	Dette totale
Capital restant dû au 1er janvier	A	42 520 k€	11 395 k€	53 914 k€
Remboursements d'emprunts	- B	-3 866 k€	0 k€	-3 866 k€
Emprunts contractés et consolidés	C	2 010 k€	0 k€	2 010 k€
Delta du stock d'emprunts	D = C-B	-1 856 k€	0 k€	-1 856 k€
Encours de dette ville consolidée au 31/12	E = A+D	40 664 k€	11 395 k€	52 058 k€
Reports 2018	F	2 000 k€	0 k€	2 000 k€
Encours de dette avec reports	G = E+F	42 664 k€	11 395 k€	54 058 k€

2.5.2 Les intérêts payés en charge en 2018

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2018 à 1 212 k€ (contre 1 295 k€ en 2017), desquels il convient de déduire 41 k€ d'intérêts courus non échus (les taux d'intérêt à court terme ayant encore baissé en 2018) pour obtenir le montant de 1 171 k€ d'intérêts effectivement versés en 2018.

2.5.3 Les caractéristiques de l'encours de la dette fin 2018

Fin 2018, la dette est composée à hauteur de 55,4 % d'emprunts à taux fixe.

Le reste de la dette, soit 44,6 %, est libellé en taux révisable ou variable (Euribor, TAM, TAG), sans aucun recours à des produits structurés complexes.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville a continué à bénéficier en 2018 de taux particulièrement bas après avoir transformé en 2009 plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Fin 2018, les données relatives à la dette montrent que :

- le taux moyen de la dette se situe à 2,19 % (3,45 % pour les emprunts à taux fixe et 0,62 % pour les emprunts à taux variable) contre 2,26 % fin 2017 ;
- 55,4 % de l'encours est figé en taux fixe et 44,6 % à taux variable ou révisable ;
- la durée de vie moyenne de la dette s'établit à 8 ans et 1 mois.

2.6 Les opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 4 667 k€ en recettes dont :

- 1 074 k€ de dotations aux amortissements ;
- 971 k€ de vente du bâtiment sis 11 rue Michel Chaire, d'un véhicule et d'un podium (opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement) ;
- 2 528 k€ d'opérations patrimoniales (frais d'études transférées en travaux en cours ; acquisition à l'euro symbolique considérée comme une subvention d'équipement versée) ;
- 77 k€ d'opérations d'ordre suite à la conclusion en 2017 de deux baux emphytéotiques avec versement d'une redevance capitalisée
- 17 k€ de reprise de subventions transférables reçues au compte de résultat.

Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2018

Annexe A2.0						
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEUR						
Année 2018						
RECAPITULATION PAR	Nbre	Dette en capital	Dette en capital	Annuité payée	dont	
ETABLISSEMENT PRÊTEUR		à l'origine	Au 31/12/n	Année 2018	Intérêts	Capital
TOTAL	36	88 344 683,94	52 058 307,51	5 077 719,72	1 211 733,22	3 865 986,50
Après des établissements financiers						
Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)	10	30 891 016,94	14 027 452,86	1 890 400,79	486 914,80	1 403 485,99
Caisses d'Epargne (C.E.P.)	10	25 500 000,00	16 586 144,14	1 466 646,89	233 377,71	1 233 269,18
Caisses de Crédit Agricole (C.A.)*	8	17 100 000,00	11 084 203,63	978 581,29	322 858,85	655 722,44
Société Générale (S.G.)	2	6 500 000,00	3 323 888,88	361 727,82	107 838,93	253 888,89
La Banque Postale	3	8 200 000,00	6 917 500,00	370 742,93	60 742,93	310 000,00
Après des entreprises non financières						
Centre National du Cinéma	1	35 900,00	17 522,00	4 232,00	-	4 232,00
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)	1	107 767,00	91 596,00	5 388,00	-	5 388,00
Après des particuliers						
Urbanis Finance "Collecticity" (intermédiaire en financement participatif)	1	10 000,00	10 000,00	-	-	-
pour mémoire, BP 2018	34	86 334 683,94	53 914 294,01	5 065 537,66	1 212 510,22	3 853 027,44
Pour information			Capital restant dû			
Capital restant dû au 31/12/2018			52 058 307,51 €			
Mobilisation 2018 non consolidée			- €			
Total (identique au compte de gestion 2018) * cumul des lignes 1641 et 16812		page 46 - Etat III-1	52 058 307,51 €			

* : quelques différences de centimes liées, entre autres, aux arrondis du passage à l'euro.

3. Le « compte de résultats 2018 » et l'affectation du résultat

Comme pour les années précédentes, l'instruction comptable M14 rend possible la présentation des comptes de la Ville selon des normes très proches de celles du Plan comptable général de 1982 (révisé en 1995).

Ces comptes (compte de résultats et bilan) sont présentés officiellement dans le compte de gestion pour 2018, puisqu'ils résultent de la comptabilité du comptable, plus complète que celle de l'ordonnateur (qui, notamment, mouvemente les comptes de tiers et de liquidités). Il est toutefois possible d'en donner l'aperçu suivant :

Tableau 7 : le compte de résultat 2018

		en k€	
Impôts et taxes		28 789	
Dotations et subventions		5 141	
Produits des services, du domaine et ventes diverses		4 941	
Autres produits		1 022	
Atténuations de charges		278	
Produits courants non financiers	(1)		40 171
Traitements, salaires, charges sociales		18 195	
Achats et charges externes		8 109	
Autres charges de gestion		7 980	
Atténuations de produits		509	
Charges courantes non financières	(2)		34 792
Excédent brut de fonctionnement = (1)-(2)	(3)		5 379
Transferts de charges	(a)	-	
Dotations aux amortissements	(b)	1 074	
Résultat courant non financiers = (3)+(a)-(b)	(4)		4 304
Produits financiers	(c)	0	
Charges financières	(d)	1 176	
Résultat courant = (4)+(c)-(d)	(5)		3 129
Produits exceptionnels	(e)	1 194	
Charges exceptionnelles	(f)	1 155	
Résultat de l'exercice = (5)+(e)-(f)	(f)		3 168
Résultat de fonctionnement reporté	(f)	2 364	
Résultat à affecter = (6) + (7)			5 532

Le résultat à affecter est constitué par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2017 (2 364 k€) et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2018 (3 168 k€) soit un total à affecter de 5 532 k€.

La capacité d'autofinancement dégagée au titre de l'exercice 2018 s'élève à :

- résultat comptable de l'exercice 3 168 k€
- ajout des dotations nettes aux amortissements 1 074 k€

soit une capacité d'autofinancement de l'exercice 2018 de 4 242 k€.

L'autofinancement, composé du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, permet de dégager des ressources nécessaires au financement des investissements et permet donc notamment le remplacement des biens amortis et dont on a pu constater la perte de valeur.

On notera que, conformément aux engagements pris lors du vote du budget pour 2018, la totalité du produit fiscal supplémentaire issu de l'augmentation des taux d'imposition décidé en 2018, soit 1 757 k€, a bien été affecté en totalité à l'autofinancement des investissements, puisque le résultat comptable passe de 1 291 k€ en 2017 à 3 168 k€, soit une augmentation de 1 877 k€. Il n'y a donc eu aucune dérive de l'exploitation.

En application de l'instruction M14, le résultat budgétaire de 5 532 k€ dégagé sur l'exercice 2018 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante à la section d'investissement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2018

Les emplois budgétaires sont les suivants (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement		25 706
Dépenses d'ordre d'investissement		2 622
Remboursement de la dette		3 866
Affectation du résultat de 2017		3 817
soit un total d'emplois de :	(1)	36 011

Les ressources budgétaires sont les suivantes :

Recettes réelles d'investissement		20 145
Dotations aux amortissements et provisions		1 074
Emprunts encaissés		2 010
Autres opérations d'ordre (cession de terrain)		3 499
soit un total de ressources de :	(2)	26 729

Besoin de financement [(2)-(1)] : **(3)** **- 9 282**

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses réelles à reporter		11 099
Recettes définitives à reporter		17 901
Enveloppe d'emprunt à reporter		-
Soit un solde de	(4)	6 802

Soit un résultat net de [(3)+(4)] **- 2 480**

L'exécution budgétaire 2018 dégage un besoin de financement de 2 480 k€.

Il est donc proposé d'affecter 2 480 k€ en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) et de reporter le solde, soit 3 052 k€, en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

LE PROJET DE BUDGET 2019

LE PROJET DE BUDGET 2019

Cette partie du rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2019 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il fait suite au rapport portant sur « les orientations budgétaires pour 2019 », présenté au conseil municipal le 14 février 2019 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires prévu par la loi.

Il vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

Pour la première fois, le budget est présenté selon la norme comptable M57, appelée à être à terme généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales. Cette application anticipée à Sceaux est consécutive au choix fait par la Ville de participer à l'expérimentation de la certification des comptes.

1. Le contexte du budget 2019

Après une croissance record en 2017, l'économie de la zone euro se trouve depuis 2018 dans une phase de ralentissement. Ce ralentissement s'explique par les tensions géopolitiques et commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, la situation politique et économique en Italie qui fragilise la zone euro, les incertitudes sur la conclusion d'un accord sur le Brexit et les tensions sociales et politiques en France avec le mouvement des « gilets jaunes ».

La Banque centrale européenne, qui s'était, avec la croissance record en 2017, engagée dans une politique de resserrement monétaire avec l'arrêt en fin d'année 2018 du programme d'achat de titres majoritairement d'Etat sur le marché secondaire, a remis à plus tard la remontée de ses taux directeurs. Les anticipations tablent ainsi sur une remontée progressive et modérée des taux d'intérêts sur l'exercice 2019 mais à des niveaux qui restent toujours très bas.

Dans ce contexte de ralentissement de la croissance, le gouvernement mise en 2019 sur un déficit de 2,8% du PIB fondé sur une hypothèse de croissance de 1,7% qui semble aujourd'hui trop élevée. La Banque centrale européenne et l'INSEE tablent en effet sur des hypothèses de croissance moins optimistes (respectivement 1,5% et 1,3%) en raison de l'impact négatif du mouvement social des « gilets jaunes » sur la consommation privée et l'investissement des entreprises. Cependant les mesures de pouvoir d'achat mises en place par le gouvernement pour soutenir l'activité en fin d'année (notamment revalorisation de la prime d'activité, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7% de CSG pour 30% supplémentaire de retraités) devraient soutenir la consommation et la croissance. Le ralentissement de l'inflation en 2019 devrait également redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

Ainsi sur la base d'un taux d'inflation estimé à 1,3% et d'un taux de croissance de 1,7% pour 2019, l'objectif de réduction du déficit public fixé dans la loi de finances 2019 est de 2,8% du PIB, objectif auquel les collectivités locales sont encore très largement « associées ». En effet **le nouvel effort d'économies demandé aux collectivités est fixé à 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022, après la première phase de « contribution à la réduction des déficits publics » entre 2015 et 2017 de 11,5 milliards d'euros**. L'objectif est de réduire le besoin de financement des collectivités de 2,6 milliards d'euros par an.

Cet effort d'économies passe par des mesures contraignantes pour 322 collectivités (dont le budget de fonctionnement s'établit à plus de 60 millions d'euros) qui sont « invitées » à « contractualiser » avec l'Etat. Les collectivités de plus de 3 500 habitants qui ne sont pas concernées par le dispositif de contractualisation doivent communiquer leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celle de leur besoin de financement, en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1,2%) et de réduction annuelle du besoin de financement (-2,6Md€).

Sceaux, avec des dépenses réelles de fonctionnement s'établissant à 35,9 M€ en 2017, n'est pas concernée par cette contractualisation mais reste associée à l'objectif de

réduction des déficits publics à travers **une nouvelle baisse en 2019 de sa dotation globale de fonctionnement (DGF).**

Malgré les annonces présidentielles de maintien des dotations, Sceaux subit en 2019, comme en 2018, une nouvelle baisse de la principale dotation de l'Etat du fait de l'application du mécanisme de l'écrêtement. En effet les hausses de la dotation de base de la DGF avec la croissance démographique et les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) sont financées par un prélèvement sur la DGF des collectivités considérées comme « riches ».

Rappelons une nouvelle fois que **la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci.** En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune ; ces dotations, qui ne cessent de diminuer, ne représentent plus actuellement que 6% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

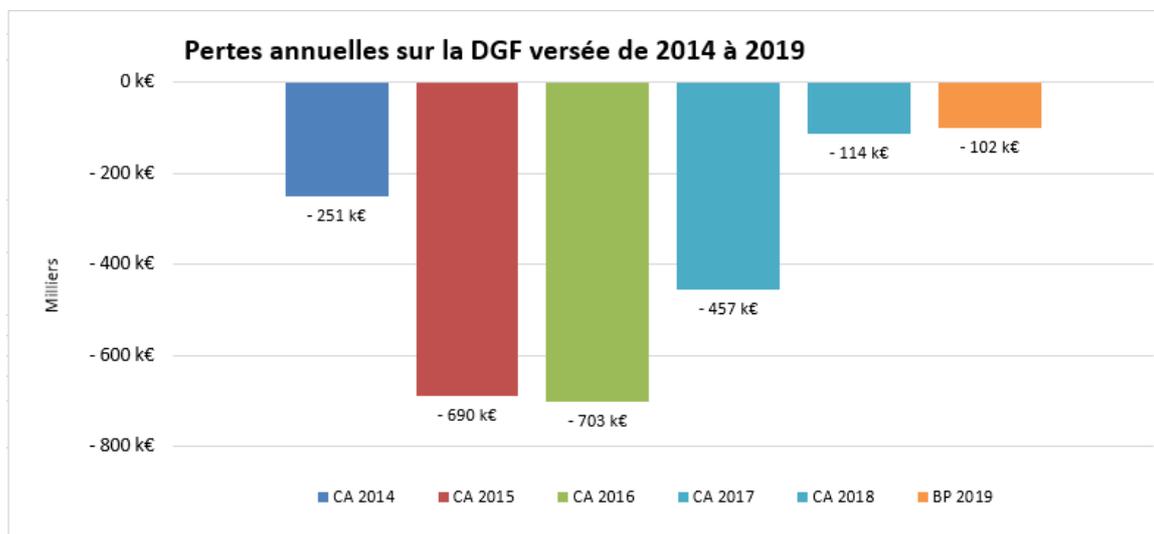
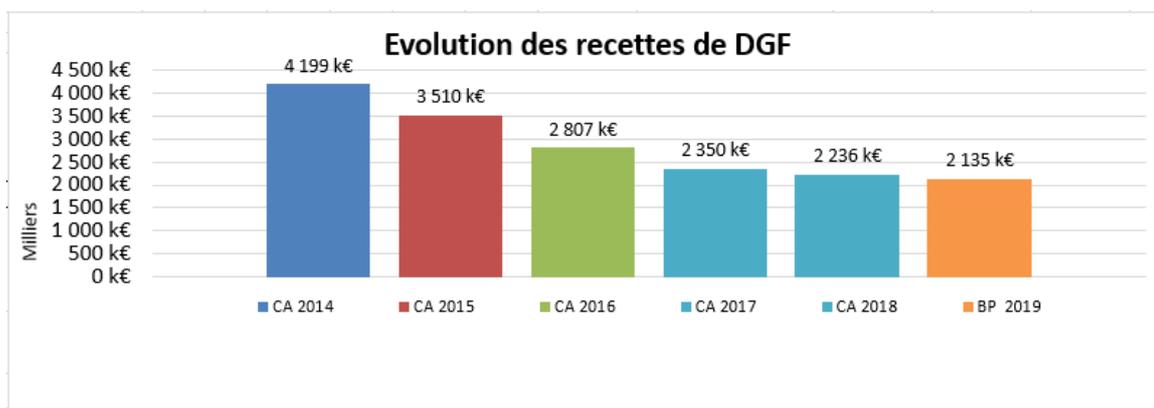
La réforme de la taxe d'habitation met en exergue les mêmes inquiétudes, c'est-à-dire une disparition progressive d'impôts locaux remplacés par des dotations de l'Etat, encore démultipliées en ce qui nous concerne. En effet la suppression partielle de la taxe d'habitation pour 80% des redevables au niveau national (mais 42% à Sceaux) entre 2018 et 2020 est intégralement compensée en 2019 (mécanisme de dégrèvement) mais sans aucune garantie du maintien dans le temps de ce remboursement intégral lorsque l'impôt aura totalement disparu en 2020. Des incertitudes pèsent également sur la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% de ménages restants. La loi de finances 2019 précède ainsi le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019, mais dont on tarde encore, en mars 2019, à percevoir les contours. Si les intentions prêtées au gouvernement sont mises en œuvre, à savoir la « descente » de la part du foncier bâti départemental perçu sur le territoire de la commune sur la commune elle-même en compensation de la disparition totale de la taxe d'habitation, la situation pour Sceaux se traduirait par la perte d'une recette de 13,2 millions d'euros (taxe d'habitation actuelle) « compensée » par une nouvelle recette de 2,9 millions seulement, soit une perte sèche de 10,3 millions d'euros dont nul ne sait comment elle serait compensée.

1.1. Un contexte marqué par une baisse des recettes et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales sont pérennisées dans leur rôle de variable d'ajustement des comptes publics

Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale

Malgré la fin de la baisse de l'enveloppe globale de la DGF depuis 2018 au titre du redressement des comptes publics, Sceaux subit donc une nouvelle baisse de sa DGF en raison de l'application du dispositif d'écrêtement. Les hausses de la dotation de base avec la croissance démographique et des deux dotations de péréquations que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont en effet financées par un prélèvement sur les collectivités considérées comme « riches ». L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

La baisse de la DGF pour la ville de Sceaux est estimée à – 102 k€, soit environ -5% par rapport à 2018. Le nouveau mode de calcul de l'écrêtement applicable depuis 2017 (qui est désormais plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement, au lieu de 3% du montant de la dotation forfaitaire N-1) est pénalisant. La baisse estimée est cependant moins importante qu'en 2018 en raison de la déduction des versements de ressources effectuées par la Ville à VSJP via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales. **Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 199 k€ à 2 135 k€ entre 2014 (1ère année de baisse des concours financiers de l'Etat) et 2019, soit une baisse de 49% en 6 ans d'une recette qui représentait 13% des ressources locales en 2013.** Cette seule perte de recettes représente l'équivalent de 11 points d'impôts communaux !



La hausse des dotations de péréquation est également financée par la baisse du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** qui est depuis 2017 intégré aux variables d'ajustement. Le FDPTP est estimé à 129 k€, en baisse de 14,7% par rapport à 2018.

La réforme de la taxe d'habitation (TH) qui a pour objectif de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale d'ici 2020, n'a en 2019 – comme en 2018 – aucun impact sur les ressources locales. L'abattement pour les ménages de 30% de leurs cotisations de TH en 2018, puis de 65% en 2019 et de 100% en 2020 prend en effet la forme d'un « dégrèvement » et est donc

intégralement compensé pour les collectivités territoriales, y compris en cas de variation des taux d'imposition.

Le taux de revalorisation des valeurs locatives, qui servent de bases au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, est fixé à + 2,20 % en 2019. Depuis 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle mais en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois (de novembre 2017 à novembre 2018 pour 2019).

La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoires pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette politique d'abattement « coûte » environ 1,1 M€ par an au budget communal, montant qui vient abonder le pouvoir d'achat des familles.

Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 9 000 € en 2019.

La **tarification des services aux usagers** (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quasiment stable, avec une augmentation limitée à 1,5% de la plupart des tarifs afin de prendre en compte l'inflation et l'évolution des activités de la Ville. Les tarifs du stationnement payant, de la bibliothèque, du cinéma Trianon, de la salle de musculation, des classes transplantées, des séjours de vacances pour les 6-17 ans ainsi que des mini-séjours en période de vacances scolaires proposés aux enfants de 4 à 12 ans restent inchangés par rapport à 2018. Il faut noter également que le tarif minimal de la pause méridienne a été diminué et est passé de 0,95 € à 0,75 € entraînant une diminution corrélative de la contribution de l'ensemble des familles dont le quotient familial est inférieur à 1 152,96 € soit 464 familles (36,8 %). Pour les familles dont le quotient est supérieur à ce seuil, le tarif reste inchangé. Il convient de rappeler que la prestation de pause méridienne comprend, outre le repas, l'accès à différentes activités au choix de l'enfant (« NAP »).

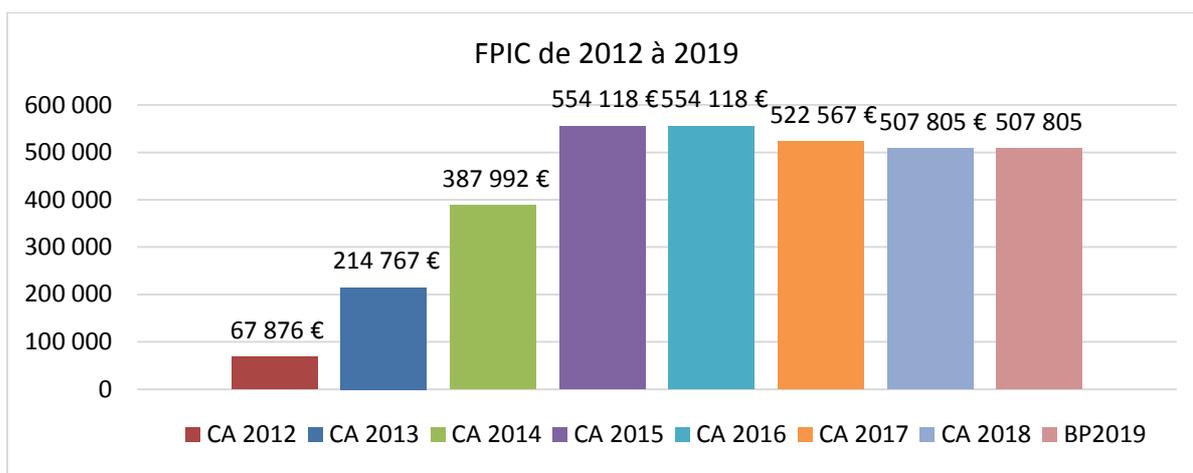
S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, il faut noter qu'elle s'est établie en 2018 à 1,8 M€ pour une moyenne de 1,5 M€ entre 2014 et 2018. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète l'attractivité de notre territoire. Cette recette est estimée à 1,6 M€ en 2019.

Les **contributions versées par les partenaires institutionnels** sont relativement stables en 2019. La participation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) 2017-2020 est estimée à 170k€, à hauteur du montant encaissé en 2018 (pour rappel une baisse de la contribution de la CAF a eu lieu en 2018 en raison de l'adoption d'un nouveau mode de calcul). La participation départementale pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives diminue de 18 k€ entre 2018 et 2019 en raison de la signature d'un nouveau contrat de développement territorial entre la Ville et de Département pour la période 2019-2021. D'autre part la Ville ne touche plus depuis 2018 de subvention de l'Etat au titre du Programme de réussite éducative (PRE) en raison de l'adoption de nouveaux critères d'éligibilité dans lesquels le revenu par habitant rentre davantage en compte.

Enfin en 2019, la **compensation par l'Etat de la TVA acquittée** sur les dépenses d'investissement est estimée à 788 k€ en baisse de 93 k€ par rapport à 2018 du fait de dépenses d'investissement moins importantes en 2017 qu'en 2016 et celle assise sur les dépenses de fonctionnement est estimée à 46 k€ (contre 52k€ en 2018). Il faut noter que l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la TVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptable est reporté au 1er janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre. Cette réforme permettra l'abandon d'un système déclaratif lourd pour les collectivités et les services de l'Etat.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est estimée en 2019 à 508 k€ (à hauteur du montant versé en 2018, contre 523 k€ en 2017, 554 k€ en 2016 et 2015, 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012, année de sa mise en place). L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliards d'euros) est reporté en raison des réformes territoriales.



Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. **Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.**

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considérée comme une ville « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en

France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : **contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, est toujours considéré comme très légèrement inférieur à la moyenne nationale**, ce qui pénalise par ailleurs la Ville dans certains calculs de dotations.

Par ailleurs, la Ville supporte en 2019 une nouvelle taxe créée par l'Etat pour financer les dépenses de la Société du Grand Paris. Cette nouvelle taxe, de l'ordre de 20 k€ en 2019 et qui augmentera pour atteindre plus de 40 k€ en 2021, est due par toutes les villes qui mettent à disposition de la population des parkings en ouvrage. Ainsi la Ville doit s'acquitter de cette taxe pour ses quatre parkings en ouvrage (Charaire, De Gaulle, Penthièvre et Robinson).

Enfin, la Ville verra ses **dépenses de personnel** progresser de 1,4 % par rapport au budget prévisionnel 2018, compte tenu notamment de la reprise de la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) interrompue en 2018. Cette hausse est cependant limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville : une nouvelle preuve que l'essentiel des hausses de frais de personnel est lié à des causes exogènes, que la Ville essaie de contenir par sa politique active de gestion des ressources humaines. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- le développement des outils de suivi des dépenses de personnel ;
- le développement de la mobilité interne - notamment au lieu de recruter en externe - et de la réorientation professionnelle ;
- le non remplacement systématique des agents absents, des agents en mutation / mobilité et des départs à la retraite (chaque départ donne lieu à une étude approfondie du poste) ;
- la mise en place de la « cellule mobilité » qui favorise le reclassement des agents concernés ou leur reprise sur des postes adaptés à leurs contraintes médicales ;
- la limitation du nombre d'heures supplémentaires, notamment par la réorganisation des temps d'activité des services ;
- l'analyse des risques psychosociaux, projet qui s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du service Santé-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention qui a pour objectif d'identifier les sources de risques professionnels de limiter leur survenance et par conséquent, limiter également l'absentéisme maîtrisable ;
- le choix d'un nouvel assureur, Sofaxis, dans le cadre du marché ouvert par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, permet d'obtenir pour quatre années (de 2018 à 2021) un taux de cotisation stable et par suite une cotisation plus maîtrisée.

La durée du travail s'établit à Sceaux à 1 607 heures annuelles, conformément à la réglementation sur le temps de travail.

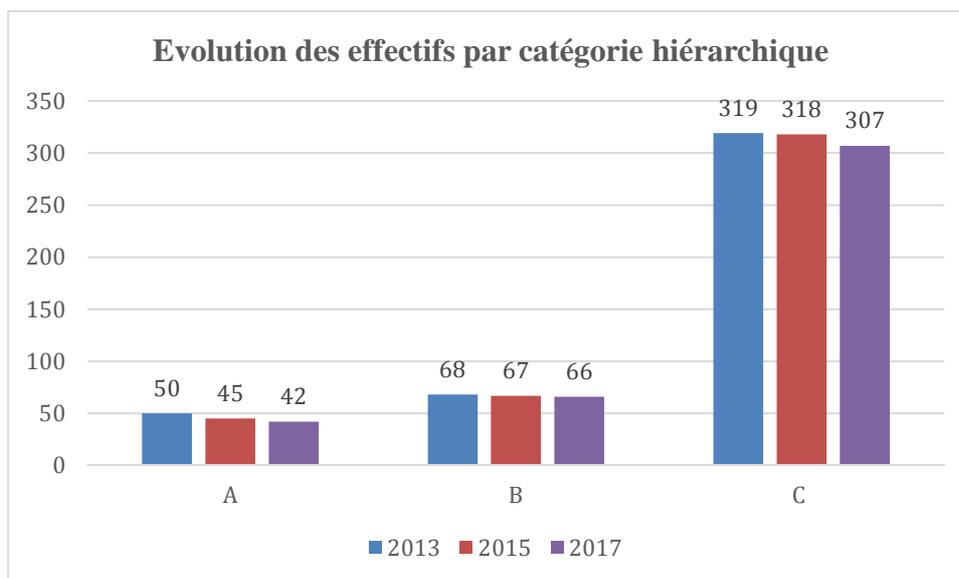
La légère augmentation attendue des dépenses résulte non seulement des évolutions structurelles de carrière des fonctionnaires (avancements d'échelon, de grade, promotion interne, nominations suite à réussite à concours ou examen professionnel...) et des évolutions réglementaires des rémunérations des contractuels, mais a également pour origine des mesures nationales :

- la reprise en 2019, après sa suspension en 2018, de l'application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) de 2018 en 2019 : outre des revalorisations indiciaires au 1er janvier, est prévu à compter du 1er février le passage en catégorie A des agents des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs ;
- la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2019.

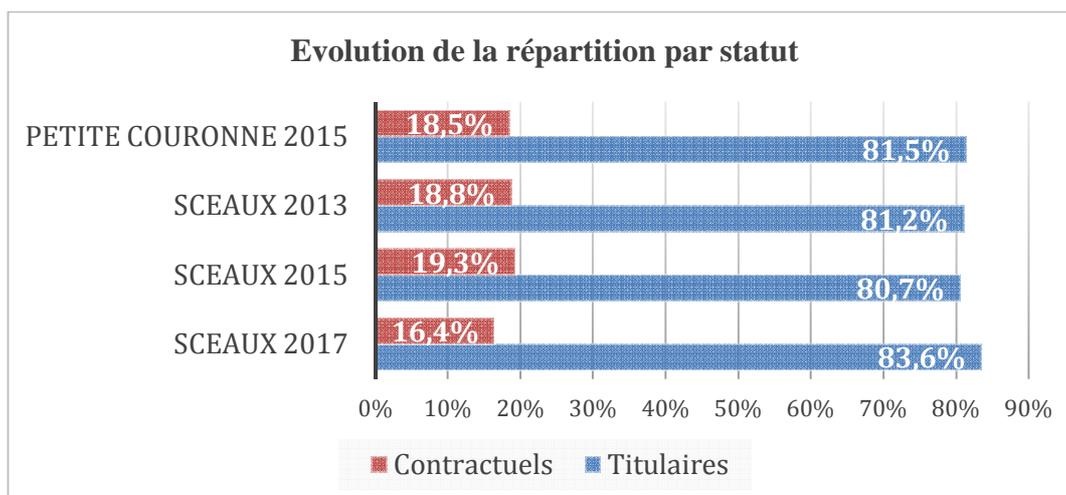
L'effet sur les dépenses de personnel de l'instauration d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, contrebalancée par la diminution ou la suppression de certaines contributions des collectivités, telle la suppression de la contribution de solidarité, la baisse de cotisation Pôle emploi et de la cotisation URSSAF maternité et maladie des fonctionnaires reste difficile à évaluer. En effet, si en elle-même, cette indemnité a entraîné une dépense de 112 575 € brut, l'impact des suppressions et baisses de cotisations se fond dans la baisse des dépenses de rémunération entre 2017 et 2018 et est, ce faisant, difficilement quantifiable.

La mise en place de la journée de carence a de son côté permis une économie évaluée à 27 000 € brut laquelle a également nécessairement eu un impact sur les cotisations sociales.

La structure et la composition des effectifs restent stables¹.



¹ Source : bilan social 2017, présenté au conseil municipal (20 décembre 2018)



La part des titulaires et stagiaires a augmenté en 2017 par rapport à celle des contractuels. Cette évolution s'explique par la titularisation de plusieurs contractuels dans le cadre du dispositif de la loi Sauvadet du 12 mars 2012, d'une part, et par la mise en stage de titularisation de plusieurs animateurs contractuels dans le cadre de la professionnalisation des agents de cette filière, d'autre part.

Rappelons que **plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants** : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, etc.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et au financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - est assurée principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais **l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir**, alors même que les interventions des collectivités territoriales sont un des leviers importants de la croissance. Ainsi une étude de 2018 réalisée par le groupe Banque populaire/Caisse d'Epargne confirme cette crainte. Cette étude révèle en effet que si l'investissement public local est soumis à des phases cycliques récurrentes liées au calendrier électoral, la phase baissière actuelle de l'investissement local est sans précédent depuis la décentralisation en raison des tensions fortes sur les finances locales. Ainsi même si les collectivités territoriales ont toujours une part prépondérante dans l'investissement public, les investissements des collectivités territoriales diminuent de façon continue depuis 2013 en lien avec la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi à Sceaux, **la ponction opérée par l'Etat sur les recettes de fonctionnement de la Ville, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut en effet à près de 30 points d'impôts en 2019.**

Cette ponction est absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale avec une très bonne maîtrise de ces dépenses de fonctionnement. Ainsi en 2018 la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2018 s'établit à 4,2 M€, en augmentation de 1,9 M€ par rapport à 2017.

Enfin, contrairement à la phase baissière actuelle de l'investissement local, **les années 2018-2019 sont caractérisées à Sceaux par un pic de dépenses d'investissements**, la Ville ayant à cœur d'offrir aux Scéens un service public et des équipements publics de grande qualité. Ce pic de dépenses d'investissement a nécessité une mobilisation accrue des ressources fiscales en 2018 après 10 ans de stabilité des taux d'imposition (2008 à 2017) et nécessitera en 2019 une mobilisation soutenue de l'emprunt. La réalisation de ces investissements relève de notre responsabilité à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, leur réalisation ne pouvant être décalée dans le temps en raison des importants financements externes dont ils disposent, allant même jusqu'à pratiquement la moitié du coût global, et qui disparaîtraient en cas de report de travaux.

1.2. Les conséquences de l'application des principes comptables

La dotation aux amortissements des biens renouvelables, des subventions d'équipements versées aux tiers et des immeubles productifs de revenus, à inscrire au budget 2019 s'élève à 1 670 k€, en application des tableaux d'amortissement, ainsi répartis :

- amortissement des frais de révision du PLU, des frais d'étude, des frais d'insertion et des logiciels	225 k€
- amortissement des subventions d'équipement versées	691 k€
- amortissement des biens renouvelables	716 k€
- amortissement des biens productifs de revenus	38 k€
Total des dotations aux amortissements	1 670 k€

La prévision de dotation aux amortissements est en augmentation de 52% par rapport à 2018 en raison de l'amortissement de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux (opérations qui sont équilibrées en dépenses et en recettes). La Ville envisage la possibilité de neutraliser en 2019 l'amortissement de cette subvention exceptionnelle comme le prévoit le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015.

L'augmentation de la dotation aux amortissements est également due au passage d'un amortissement des immobilisations en année pleine (début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien) à un amortissement prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce changement de méthodes comptables est lié à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'instruction budgétaire et comptable M57, qui est l'instruction applicable aux collectivités expérimentatrices de la certification des comptes, en remplacement de l'instruction M14.

1.3. Les conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris

Enfin, Sceaux est membre, depuis le 1er janvier 2016 de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VSGP), au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP). Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, à savoir :

- ✓ l'eau et l'assainissement
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi
- ✓ la politique de la ville
- ✓ la construction et l'aménagement des équipements culturels et sportifs
- ✓ les moyens de transports locaux
- ✓ le plan climat énergie
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU) et les compétences qui lui sont liées (droit de préemption, règlement local de publicité, secteur patrimonial remarquable, ...)
- ✓ l'aménagement depuis 1er janvier 2018.

La création de la MGP et de l'EPT a eu un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des reversements de ressources effectués via le « fonds de compensation des charges territoriales » : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire.

Ainsi depuis 2016, Sceaux sert d'« intermédiaire » :

- ✓ pour le reversement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). A ce titre, la Ville a perçu en 2018 5,2 millions d'euros de taxe d'habitation et taxe foncière en plus de ses produits fiscaux et les a ensuite reversés à VSGP ;
- ✓ pour le reversement de la dotation compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. A ce titre, la Ville a perçu en 2018, 724 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris et les a reversés à VSGP.

En plus de ces reversements, la Ville a versé en 2018, 11 k€ à VSGP au titre de la compétence PLU transférée, soit un total de 5,9 millions de recettes versées à l'EPT à titre obligatoire.

2. Les orientations du projet de budget 2019

Le budget 2019 prend en compte les orientations budgétaires arrêtées par le conseil municipal à la suite du débat d'orientations budgétaires du 14 février dernier.

2.1. La consolidation de la qualité du service public

La Ville place l'utilisateur au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la Ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux info mairie et Population/citoyenneté depuis 2011, et le service Finances/facturation depuis 2013), la Ville a été récompensée en 2016 par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2019, la Ville poursuit cette exigence de qualité puisqu'elle fait partie des 25 collectivités territoriales de France retenues pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi Notre et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation prend la forme d'un accompagnement de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France entre 2017 et 2019, puis d'une phase de certification « à blanc » par des commissaires aux comptes de 2020 à 2023. L'expérimentation a débuté en 2017 par l'établissement d'un diagnostic global d'entrée dont la synthèse a été communiquée au conseil municipal le 16 mai 2018. Elle s'est poursuivie en 2018 par la réalisation d'audits ciblés qui ont donné lieu à trois relevés d'observations provisoires. La Ville est en attente des rapports définitifs dont les synthèses seront communiquées à la réunion du conseil municipal suivant leur réception.

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à environ 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 321 € pour un enfant, 642 € pour 2, 1 042 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de 1 094 000 € qui est ainsi restitué aux familles (et même 1 620 000 € en intégrant les abattements

pour charges de familles sur les impôts encaissés et reversés à l'ex-CAHB devenue VSGP). Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées, d'un coût annuel de 9 k€.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire reste également une priorité municipale. Elle se traduit par l'entretien le plus soigné possible des écoles, le développement des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et des classes transplantées, le maintien des activités sur la pause méridienne et le maintien de la présence d'un agent municipal (généralement une ASTEM ou un agent faisant fonction) par classe en école maternelle, ce qui est l'une des spécificités de Sceaux, reconnue par tous les acteurs. La qualité de fonctionnement des écoles publiques de Sceaux doit beaucoup à l'engagement partagé des équipes municipales et des enseignants, dans une relation de grande confiance que nous nous attachons à préserver en accord complet avec l'Education nationale, et que nous proposons de renforcer encore par la démarche du « continuum éducatif ».

Parallèlement doit naturellement continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté, isolées ou âgées : le développement de l'offre de loisirs et des occasions de rencontre va dans ce sens, en même temps que la mobilisation lors des périodes difficiles (grand froid, canicule, ...).

Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité, avec la gestion en régie directe du cinéma Trianon, le chantier de **modernisation de la bibliothèque** qui s'achèvera cette année, la création du **site sportif et de loisirs des Blagis** qui ouvrira à l'automne, et l'importance des financements et du soutien logistique apportés aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent pleinement à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 40 % des familles sont en prélèvement automatique et 44 % paient sur le portail famille, **soit plus de 84% des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le Territoria d'Or en 2013. Cette commission associe les directions des Finances, le pôle Famille et solidarités et le comptable public. Elle a pour objectif de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires. Ce dispositif a permis d'accélérer très significativement le recouvrement des factures périscolaires et de crèches. Il a permis également d'aider plusieurs dizaines de familles à trouver

des solutions à leurs soucis financiers (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers).

De même le « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) ouvert en 2016, est un lieu d'écoute, de rencontre, d'aide et d'animation destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance, ainsi qu'aux assistantes maternelles agréées libérales qui accueillent ces enfants.

En outre, l'Espace seniors, ouvert en novembre 2017 dans les locaux de la résidence autonomie Les Imbergères, et qui rencontre un grand succès, permet d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants.

La mise en œuvre du schéma Petite enfance, présenté au conseil municipal fin 2018, se poursuivra, avec les travaux de construction de deux crèches de 40 berceaux sur le site Albert 1er qui ouvriront au 1er janvier 2020. La crèche située au 51 rue du Lycée présentant des signes très avancés de vétusté sera alors fermée. La nouvelle structure comprendra deux multi-accueils de 40 places chacun situés en rez-de-chaussée de la résidence, avec des services communs mutualisés.

Enfin, la politique du « campus urbain » connaîtra un développement important en 2019, avec l'ouverture de la future résidence étudiante du site Albert 1er, qui comptera 117 appartements et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, et celle des Quatre-Chemins (qui appartient à Hauts-de-Seine Habitat) qui proposera 150 logements ;

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité**: la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. A cet égard, l'ouverture à Sceaux de trois stations Vélib' au début 2019 constitue véritablement un nouveau service apporté à la population qui va dans le sens des déplacements doux. De même, le lancement début 2019 d'une réflexion et d'une consultation sur la mise en œuvre d'une zone de circulation restreinte pour les véhicules les plus polluants, dans le cadre des vœux émis par la Métropole du Grand Paris, constitue une nouvelle étape dans la reconquête indispensable d'une nouvelle qualité de l'air. Enfin, le lancement de la démarche participative « **Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux** » doit nous permettre des prises de décisions importantes dans le domaine de l'environnement, au cours des années à venir.

Le programme de rénovation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux sera également poursuivi. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, en 2014/2016 le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon et en 2017/2018 les quartiers des Blagis et de Robinson. Il se poursuivra en 2019 par la fin du quartier du Lycée, la rue des Coudrais et la rue Jean-Louis Sinet. Les études préparatoires à l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Chéneaux-Sablons seront poursuivies pour une réalisation à compter de 2020.

D'autre part, la Ville a d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des

Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés). La Ville a mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'un dispositif d'audiodescription, le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de caractères, etc. Depuis 2016 la Ville réalise ses travaux via la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP), adopté en septembre 2016 par le conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 51 équipements publics sur les neuf années à venir (hors dérogation).

Enfin, d'importants travaux de rénovation des parkings ont eu lieu en 2018. Ces travaux effectués par l'entreprise Effia dans le cadre de la délégation de service du stationnement payant ont permis la modernisation et la sécurisation des quatre parcs de stationnement Penthièvre, De Gaulle, Charaire et Robinson. Un système de vidéo protection 24h/24 a été mis en œuvre sur chaque site. Les équipements (caisses, barrières), l'éclairage (LED), les peintures, la signalétique et les contrôles d'accès (portes, portails) ont été entièrement refaits à neuf. Un nouvel ascenseur a été installé au parking Robinson. De nouveaux services sont proposés comme l'affichage dynamique des places restantes, l'accompagnement à la place, des consignes sécurisées pour les vélos, des places gratuites pour les deux-roues motorisés ou encore un dispositif de rechargement pour les véhicules électriques. Une amélioration qui n'a pesé ni sur le budget des usagers puisque les tarifs sont restés inchangés ni sur le budget de la Ville qui a fait le choix d'une DSP dont les premiers résultats sont tout à fait conformes à ce qui avait été prévu ;

- **les actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique** : ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, en 2018 avec l'équipement en vidéoprotection du square Robinson et continuera en 2019 avec l'équipement en vidéoprotection d'une partie du jardin de la Ménagerie. Il convient de noter que ces opérations s'effectuent sans aucun financement de l'Etat, malgré des annonces prometteuses. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention se poursuivront, notamment en direction des publics jeunes et seniors ;
- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable** : l'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale et à l'image de « Parlons ensemble du centre-ville », la Ville a lancé en 2019 une démarche de participation citoyenne sur le développement durable, « Parlons ensemble de l'environnement ».

La Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et va en 2019 renouveler la flotte de VAE (des subventions du Sipperec et de la Métropole du Grand Paris ont d'ailleurs été sollicitées). Elle propose à nouveau une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens (aide de 100 € maximum, complémentaire de l'aide de l'Etat). La Ville a également mis en place pour le personnel municipal, depuis le 1er mai 2018, l'indemnité kilométrique vélo.

Sont poursuivis en 2019 les investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie. La Ville a également acquis début 2019 un triporteur, outil de transport à la demande et de logistique urbaine, qui constituera un dispositif innovant en faveur de la dynamisation du centre-ville et du développement de la mobilité douce. L'acquisition de ce triporteur est financée partiellement par le produit de la campagne de financement participatif lancée en 2018 et bénéficie d'une subvention de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, trois stations Vélib' ont d'ores et déjà ouvert en 2019 à Sceaux. Elles sont situées avenue de la Gare près de la gare de Sceaux-Robinson, rue du docteur Berger à proximité du marché et du parc de Sceaux et avenue Jean-Perrin, au niveau du centre commercial des Blagis, et sont équipées d'une flotte nouvelle génération, connectée et comprenant à terme un tiers de vélos électriques.

Enfin, comme on le sait, le syndicat mixte Autolib' – dans lequel la ville de Paris est seule majoritaire - a décidé le 21 juin 2018 la résiliation anticipée du contrat. Le service Autolib' a ainsi pris fin le 31 juillet 2018. La somme demandée par le groupe Bolloré a été jugée inacceptable par le syndicat mixte, qui estime que la somme demandée se fonde sur une analyse et des calculs qu'il conteste formellement, jugeant qu'il n'est pas acceptable de faire porter sur le contribuable des coûts qui seraient de la responsabilité de l'entreprise. Dans ce contexte, la Ville – qui était l'une des plus actives de la Métropole s'agissant des abonnements et des transactions de location de véhicules Autolib' - a décidé de rendre les 30 places ex-Autolib accessibles au stationnement selon les règles habituelles et réfléchit au démontage et/ou à la réutilisation des équipements ;

- **le soutien au logement social** : la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux requis de 25% (ce taux est actuellement de 22,4% pour Sceaux), en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention à France Habitation depuis 2016, qui atteindra le montant global de 1,5 million en fin d'opération.

A noter que la Ville ne paie aucune « amende » du fait de sa situation qui fait encore apparaître un taux de logement social inférieur à la norme de 25% fixée par la loi SRU révisée compte tenu des efforts de financement effectués pour atteindre le taux en question, ce qui sera le cas dans les années qui viennent.

Par ailleurs, la Ville a renforcé son outil autonome en matière de construction et de gestion du logement social, en faisant aboutir la démarche de transformation de Sceaux Habitat (office public maintenant dissous), qui a fusionné avec l'office de Bourg-la-Reine et a transféré l'ensemble de son patrimoine à la SEM, devenue Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. La ville de Sceaux possède la majorité du capital de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui a été récemment augmenté considérablement grâce à l'intégration des bonis de liquidation des offices dissous ;

- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéniques des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2019 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres, tout en les intégrant au sein du contrat départemental. De même l'Etat a décidé il y a quelques années de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle difficile. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte.
- **la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la gestion en direct de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéniques par nos services. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2018, 4 films, et 1 émission télévisuelle ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 4 000 €. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre-ville. Ainsi en 2019, le programme de l'année Colbert a été le fruit d'une collaboration commune Ville-département des Hauts de Seine.

La démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a également été l'occasion pour de très nombreux Scéniciens d'exprimer leurs attentes et d'élaborer ensemble la « charte » adoptée en conseil municipal en mai 2017. Cette participation citoyenne a été activement poursuivie en 2018, avec des décisions fortes et fondatrices concernant l'évolution de notre centre-ville, dans le respect de son authenticité qui en fait la richesse. Elle se poursuivra en 2019 avec l'ouverture prochaine de la « Maison du projet » ;

- **la poursuite d'une politique de modernisation et de valorisation du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public.

Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et à financer prévus en 2019 figurent notamment :

- ✓ la poursuite (et l'achèvement concernant les bâtiments) des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- ✓ l'achèvement des travaux de construction de deux crèches sur le site Albert 1er avec une ouverture des crèches prévue au 1er janvier 2020 ;
- ✓ l'achèvement des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
- ✓ la suite des travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;

- ✓ la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (rue du Lycée, rue des Coudrais et rue Jean-Louis Sinet) et de rénovation de la voirie des rues concernées.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

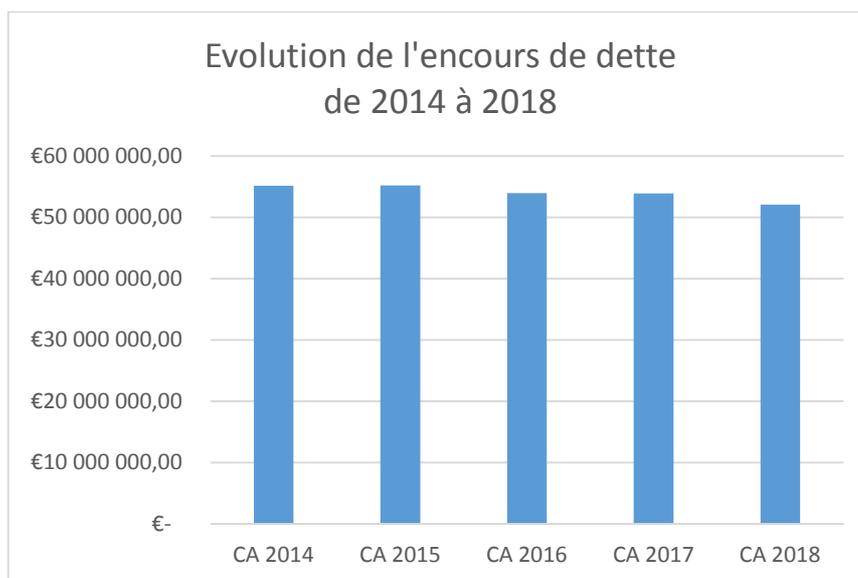
Elle est également rendue possible par la recherche de tous les modes de financements possibles ;

- **la recherche active de financements** auprès de tous les partenaires, avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition. Au sein des services communaux, une cellule « recherche de financements » a été montée (sans création de poste), avec pour mission de rechercher et d'obtenir toutes les subventions possibles. Ainsi, grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Département, Métropole, etc), les travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis sont subventionnés à hauteur de 41%, les travaux de construction de la crèche Albert 1er à 38%, les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale à 38% et les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste à hauteur de 44%.

La Ville devrait également se voir notifier dans le courant du 1er semestre 2019 le montant de la subvention du département dans le cadre du **nouveau contrat de développement territorial Ville - Département pour la période 2019-2021**.

Enfin, l'acquisition à venir des locaux de l'hôtel artisanal des Quatre-Chemins a fait l'objet d'une subvention de 300 000 € accordée en fin d'année 2018 par la Métropole du Grand Paris ;

- **le recours à l'emprunt, ressource très peu chère au vu des taux d'intérêts.**
La Ville poursuit sa stratégie de recours à l'emprunt tout en restant, conformément aux engagements, à un niveau d'endettement proche de celui de 2008, autour de 56/57 M€ d'encours de dette y compris le fonds foncier. Ainsi après une phase de diminution de l'encours de dette, la Ville va **temporairement** augmenter son recours à l'emprunt, au vu du pic de dépenses d'investissements à financer en 2018 et 2019, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette à hauteur de 57 M€.



- **la cession ou la mise en bail à construction de réserves foncières**, grâce à des stratégies d'acquisition au fil du temps de terrains ou bâtiments mis sur le marché local, avec le maintien de la maîtrise foncière par le biais de baux à construction chaque fois que cela est possible, afin de conserver la maîtrise à long terme du foncier : compte tenu de la perte de compétence en matière d'élaboration et de gestion du plan local d'urbanisme, la propriété foncière reste le seul moyen pour une commune de continuer à maîtriser son développement. En 2019, la Ville prévoit également la vente d'autres réserves foncières, pour remplir l'objectif assigné de construction de logements, sans dénaturer des principaux quartiers pavillonnaires de Sceaux ;
- **la clarification de la répartition des compétences entre la Ville et la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat**, en matière de propriété et de gestion des murs commerciaux. La SEM, qui a progressivement acquis un savoir-faire en la matière, va ainsi peu à peu acquérir les propriétés détenues par la Ville ;
- **la stabilisation totale du niveau de dépenses de fonctionnement**, comme cela est le cas depuis 2008 (hors effets des restructurations territoriales). Ce sera encore le cas en 2019. Les dépenses réelles hors cessions/hors VSGP ont ainsi été stabilisées à +0,1% en 2018, soit très nettement moins que l'inflation constatée sur la même période (+1,8%).

	2015	2016	2017	2018			
Chapitre	Total réalisé (2)	Total réalisé (2)	Total réalisé (2)	Total réalisé (2)	Variation 15/16	Variation 16/17	Variation 17/18
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Var 15/16	Var 16/17	Var 17/18
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 864 k€	8 034 k€	8 032 k€	8 109 k€	2,2%	0,0%	1,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 845 k€	17 475 k€	18 096 k€	18 195 k€	3,7%	3,6%	0,5%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	554 k€	555 k€	523 k€	509 k€	0,1%	-5,7%	-2,7%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 919 k€	3 411 k€	8 030 k€	2 045 k€	-30,7%	135,5%	-74,5%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 990 k€	7 920 k€	7 874 k€	7 954 k€	297,9%	-0,6%	1,0%
66 CHARGES FINANCIERES	1 433 k€	1 317 k€	1 262 k€	1 176 k€	-8,1%	-4,2%	-6,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 k€	69 k€	67 k€	184 k€	48,7%	-2,4%	174,9%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 k€	0 k€	19 k€	26 k€	-82,3%	0,0%	33,7%
Dépenses totales	33 653 k€	38 781 k€	43 903 k€	38 197 k€	15,2%	13,2%	-13,0%
dépenses réelles	28 733 k€	35 371 k€	35 873 k€	36 152 k€	23,1%	1,4%	0,8%
dépenses réelles hors dépenses exceptionnelles	28 687 k€	35 302 k€	35 806 k€	35 968 k€	23,1%	1,4%	0,5%
dépenses réelles hors dépenses except hors vs gp	28 687 k€	29 456 k€	30 051 k€	30 078 k€	2,7%	2,0%	0,1%

Comme nous l'avons annoncé il y a un an, alors même que nous proposons un renforcement de la capacité d'autofinancement - qui s'est en effet traduit dans la réalité du compte administratif pour 2018 -, l'exercice 2019 sera caractérisé par **un pic de dépenses d'investissement.**

La Ville a toujours souhaité maintenir son patrimoine en bon état et rénover les équipements pour proposer des lieux d'accueil de grande qualité. Les projets qui ont démarré en 2018 (bibliothèque, site sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1er) ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010. Le pic de dépenses en 2018 et 2019 est lié à la conjonction de retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'architectes par exemple) et à **l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention.**

La stratégie proposée est donc, comme pour les années précédentes, de poursuivre l'amélioration de l'efficacité de la gestion des services afin de consolider la capacité d'autofinancement d'une part, et de mener à terme les projets d'investissement engagés et qui bénéficient de financements externes importants, d'autre part.

Ne pas réaliser ce type d'investissements serait incontestablement une faute à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service à garantir - notamment sur le plan éducatif - sur le territoire communal et au regard des surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés.

C'est pourquoi, en 2019, la Ville va temporairement augmenter son encours de dette, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette à hauteur de 56/57 M€. La Ville pourra à compter de l'exercice 2020 - et à l'image de la période 2008-2011 - réduire de nouveau son niveau d'investissement et son encours de dette.

2.2 La poursuite de l'effort de rigueur

Les contraintes pesant sur la Ville et les **très importants prélèvements opérés sur nos recettes - dont le total atteindra en 2019 l'équivalent d'environ 30**

points d'impôt - confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies. Ses efforts ont été poursuivis lors de la préparation du budget 2019.

La préparation budgétaire a été l'occasion, cette année encore, d'un examen approfondi de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Ville. Tous les achats supérieurs à 25 000 € HT font l'objet de consultations publiques et la Ville dispose de marchés globaux de fournitures administratives, de papeterie, d'informatique, de transport de personnes, de vêtements de travail et de surveillance et gardiennage.

La Ville dispose à cet effet d'un service de la Commande publique (composé d'une chef de service, d'un juriste marchés publics et d'un acheteur professionnel) chargé de mettre en place une stratégie achats assez répandue dans le secteur privé, mais encore relativement innovante dans le secteur des collectivités locales, dans un cadre juridique sécurisé. Cette stratégie s'illustre par la technique de mutualisation des achats transversaux pour bénéficier d'un effet de massification auprès des fournisseurs et étendue aux achats propres à chaque direction opérationnelle via :

- une mise en concurrence avec décomposition des coûts permettant d'activer tous les leviers de négociation (et choix des procédures permettant la meilleure stratégie achat, dans le respect du code des marchés publics) ;
- des techniques de recherche de fournisseurs (*sourcing*) et d'étude des pratiques achats des autres collectivités (*benchmarking*) ;
- un raisonnement en coût complet d'acquisition (TCO ou « *total cost of ownership* »), qui intègre le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien pour calculer son coût complet ;
- des techniques d'amélioration de productivité dans l'élaboration des nouveaux marchés avec la création et mise à disposition des services de cahiers des charges allégés (condensation en un document unique de toutes les formules juridiquement obligatoires) et de bordereaux de prix unitaires en format numérique permettant des calculs rapides ;
- une négociation des marchés sur le coût complet d'acquisition et la qualité (surtout pour les marchés dont le montant est supérieur à 10 k€).

Ainsi en 2018, sur 8 M€ de marchés signés (estimation initiale), une économie de 1,5 M€ a été réalisée, soit environ 18%.

Sur les dernières années, de nombreux résultats ont ainsi pu être obtenus. En voici quelques exemples (non exhaustifs).

Secteur informatique :

économies récurrentes de 60 k€ (cartouches d'imprimantes, téléphonie)

Frais généraux :

économies récurrentes de 20 k€ à 30 k€ (papeterie etc.)

Secteur scolaire :

- économies récurrentes de 35 k€ (marché de fournitures scolaires et pédagogiques)
- économies récurrentes de 160 k€ (marché de restauration scolaire)

Communication et manifestations festives :

économies récurrentes de 60 k€ (marché d'impression du magazine municipal et impression)

Entretien bâtiments et voirie :

économies récurrentes de 210 k€ en investissement et de 100 k€ en fonctionnement liées à des investissements (ex : mise en place d'économiseurs d'eau, changements de châssis et de chaudières dans les écoles, acquisitions de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique afin de diminuer les dépenses de carburant, d'entretien et de réparation des véhicules ; récupération des eaux pluviales pour l'arrosage)

Petite enfance :

- économies récurrentes de 800 k€
- réduction du coût résiduel à charge de la Ville pour les équipements d'accueil de la petite enfance grâce au travail de réorganisation réalisé par le service de la Petite enfance. Le reste à charge de la Ville est passé de 1,9 M€ en 2008 à 1,1 M€ en 2012, et est depuis stabilisé à ce niveau tout en assurant l'accueil de 17% d'enfants en plus.

Ressources humaines :

économies récurrentes : limitation des remplacements et révision des missions et de l'organisation des services pour ne recruter que lorsque c'est strictement nécessaire

Chaque direction municipale s'est encore une fois mobilisée afin de réaliser des économies supplémentaires significatives sur le budget 2019.

En 2019, les efforts de rigueur de gestion seront poursuivis. Mais la ponction opérée par l'Etat entre 2008 et 2018, qui a pu être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés entre 2008 et 2017 et que la politique d'abattements a été maintenue, a cependant impliqué en 2018 une mobilisation accrue des ressources fiscales et va impliquer en 2019, une augmentation temporaire de l'encours de dette, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette sous le plafond fixé en 2008 de 57 M€.

2.3 Un pic de dépenses d'investissements en 2018 et 2019

L'exercice 2019 sera en effet caractérisé par un pic de dépenses d'investissement. La Ville a toujours souhaité maintenir son patrimoine en bon état et rénover les équipements pour proposer des lieux d'accueil de grande qualité. Les projets qui ont démarré en 2017-2018 (notamment église, bibliothèque, site sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1^{er}) ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010. Le pic de dépenses 2018-2019 est lié à **la conjonction de retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention.**

Ainsi, parmi les principaux dossiers prévus en 2019 figurent :

- la poursuite des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- la poursuite des travaux de construction de deux crèches sur le site Albert 1er avec une ouverture des crèches prévue au 1er janvier 2020 ;
- l'achèvement des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
- les travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste.

Le programme de rénovation continue du patrimoine se poursuit par ailleurs :

- la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (rue du Lycée, rue des Coudrais et rue Jean-Louis Sinet) et de rénovation de la voirie des rues concernées ;
- la poursuite des travaux en matière d'accessibilité (plan ADAP) ;
- la poursuite de la politique de constitution de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal ;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin de maintenir l'outil dans un état satisfaisant, d'en accroître les performances et, surtout, la sécurité.
- la poursuite de l'aide au logement social et au logement étudiant (dans le cadre de notre partenariat avec Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et avec France Habitation, et des obligations légales de la loi SRU).

Ainsi, le montant total du budget d'investissement pour l'année 2019 s'élève à 42 385 k€, décomposé comme suit :

• dépenses d'équipement (opérations nouvelles)	16 664 k€
• subventions d'équipement versées	475 k€
• remboursement de la dette (et dépôts de garantie)	4 048 k€
• opérations d'ordre (et opérations pour compte de tiers)	817 k€

Dépenses d'investissement (propositions nouvelles) 2019	22 004 k€
• les restes à réaliser en dépenses de 2018 sur 2019	11 099 k€

Total général des dépenses en 2019	33 103 k€
• le besoin de financement reporté de 2018 sur 2019	9 282 k€

Total général des dépenses budgétaires cumulées 2019	42 385 k€

En 2019, sont notamment inscrites les principales enveloppes suivantes (inscriptions nouvelles) :

• réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste	624 000 €
• requalification du site sportif et de loisirs des Blagis	5 600 000 €
• construction de la crèche Albert 1 ^{er}	4 069 100 €
• rénovation de la bibliothèque	1 593 000 €
• nouvel accueil du service Tranquillité urbaine	630 400 €

• mise en souterrain des réseaux électriques	904 000 €
• travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'ADAP	28 000 €
• système d'information de la mairie	326 430 €
• poursuite de la mise en place de la vidéo-protection	50 000 €
• équipements des services (mobilier, matériels, véhicules)	299 000 €
• études et travaux de gros entretien dans les bâtiments	1 140 100 €
• études et travaux préalables aux opérations d'urbanisme	268 000 €
• travaux de voirie, d'éclairage public et signalisation	999 500 €
• travaux de gros entretien des espaces verts et parcs	130 100 €
• subventions d'équipement versées	475 000 €

2.4 Le financement du pic de dépenses d'investissement 2018-2019 nécessite une augmentation temporaire de l'encours de dette

L'exercice 2019 est donc caractérisé par un montant important de dépenses d'investissement.

Les projets qui ont démarré en 2018 (bibliothèque, espace sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1er) répondent aux besoins et attentes contemporaines, ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010 et font l'objet de financements externes importants.

Ainsi les travaux de modernisation de la bibliothèque ont pour objet d'adapter l'offre de services de la bibliothèque aux nouvelles pratiques des lecteurs avec un réaménagement audacieux de l'ensemble des espaces du bâtiment.

Ceux du site sportif des Blagis ont pour objet la rénovation des installations existantes, l'aménagement d'une seconde salle omnisports (qui renforcera la pratique des sports collectifs), une structure artificielle d'escalade de niveau départemental, un terrain extérieur multisports, une piste d'athlétisme et des espaces verts ouverts à tous.

Enfin ceux du multi accueil Albert 1^{er} ont pour objet, la construction d'une résidence étudiante et de deux crèches de 40 places. La crèche située au 51 rue du Lycée présentant des signes très avancés de vétusté, la Ville a décidé la reconstruction de l'établissement rue Albert 1er. La future résidence étudiante, quant à elle, comptera 117 appartements et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble.

La réalisation de ces investissements relève de notre responsabilité à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service public à garantir - notamment sur le plan éducatif - sur le territoire communal, et au regard des **surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés.**

En effet, ces investissements **bénéficient de financements externes importants, allant parfois jusqu'au tiers du coût global**, ce qui représente un pourcentage élevé alors même que les subventions aux communes ont tendance à se raréfier de tous côtés.

Ainsi, grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Département etc.), les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste sont subventionnés à hauteur de 28% ; les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis à 41% ; les travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} à 38% et les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale à 38%. **Ne pas réaliser ces travaux maintenant ferait perdre à la Ville le bénéfice de ces subventions, sans retirer le caractère utile et stratégique de ces investissements.**

Pour revenir sur le passé, la Ville a **réalisé entre 2008 et 2017 plus de 62 millions d'investissements, soit en moyenne plus de 6 millions par an**, un montant nettement supérieur à celui de la moyenne des communes.

A titre d'exemple, les investissements suivants ont notamment été réalisés entre 2008 et 2017, au-delà des travaux d'entretien du patrimoine qui mobilisent plus de 2 millions d'euros par an :

- au titre du soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation :
 - l'ouverture d'un local d'activité pour les jeunes « Les Ateliers » au centre et d'un local d'accueil des adolescents et des jeunes adultes, « La Rotonde » aux Blagis ;
 - l'ouverture du « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) ;
 - la restructuration de la résidence autonomie « les Imbergères » et du foyer de la résidence ; l'ouverture de « l'espace seniors » en son sein ;
- au titre du maintien d'un environnement urbain de qualité :
 - la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques (le quartier des Musiciens; le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon ; les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson), avec les travaux de voirie qui en sont les conséquences ;
 - l'aménagement de la place des Ailantes ;
 - la rénovation du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire ;
 - les travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés) ;
 - la démarche en cours d'aménagement de 4 secteurs de la Ville sous la forme de quartiers dits « durables » ou « éco-quartiers » (« Quatre Chemins », « Albert 1er », « place du Général de Gaulle » et « Petit Chambord »). Il s'agit de concevoir des opérations d'aménagement globales, cohérentes et respectant les principes d'un développement durable, qui ont nécessité le financement d'importantes études ;

- la rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste :
 - plusieurs rénovations lourdes de voirie ;
 - l'aménagement du cimetière avec l'aménagement du « jardin du souvenir » et la rénovation de plusieurs tombes remarquables.
- au titre de la rénovation des sites sportifs :
- l'ouverture du dojo des Clos-Saint-Marcel ;
 - la réouverture de la piscine des Blagis, entièrement rénovée à l'époque par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à partir du projet élaboré par la Ville, et l'aménagement de ses abords paysagers par la Ville ;
 - les travaux de requalification des tennis rue de l'Yser (l'aménagement du local d'accueil du club de tennis ; la mise en œuvre de deux structures gonflables ; la réfection des surfaces des terrains de tennis) ;
 - le réaménagement d'un terrain de jeux de boules et du skate-park au jardin de la Ménagerie.

Ces investissements ont été réalisés sans mobilisation accrue des ressources fiscales grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et la mise en place d'une politique de maîtrise des dépenses et d'économies.

Ainsi entre 2008 et 2017, les dépenses de fonctionnement totales (hors effet des reversements à VSGP et des prélèvements au titre de la péréquation) ont augmenté de 0,3% par an en moyenne. Ce chiffre est nettement inférieur à l'inflation.

Cette bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par un bon suivi de ses activités comptables. La Ville cherchant continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population, a fait le choix d'entrer dans le dispositif d'**expérimentation de la certification des comptes publics locaux**, dispositif qui vise à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

D'autre part, ces investissements ont été réalisés malgré la baisse drastique des dotations et la progression de la péréquation.

Ainsi, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et au financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - est assurée principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées » dont fait partie la ville de Sceaux.

Cette contribution de la Ville via la baisse drastique de la DGF et la montée en charge du FPIC représente une « perte » près de 25 points d'impôts, si l'on compare la situation actuelle à celle de 2013. Autrement dit, sur 100 € d'impôts locaux payés par le contribuable pour la Ville, celle-ci ne perçoit réellement que 75 €, le reste étant récupéré par l'État ou par d'autres

communes. Cette ponction a pu entre 2008 et 2017 être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale.

Le financement de ce pic de dépenses d'investissement de 2018-2019 a nécessité en 2018 une mobilisation accrue des recettes fiscales communales après **10 ans de stabilité des taux d'imposition (de 2008 à 2017)** et va nécessiter en 2019 une augmentation temporaire de l'encours de dette, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette à hauteur maximale de 57 M€.

Comme la Ville s'y était engagé, la totalité du produit supplémentaire généré par la hausse des taux d'imposition en 2018 soit 1,7 M€, a été affectée à l'autofinancement de l'investissement, comme le montre la progression du résultat comptable de l'exercice entre 2017 et 2018 de 1,9 M€.

En 2019, la Ville va temporairement augmenter son recours à l'emprunt, les taux et les marges étant historiquement bas, **la Ville pourra à compter de l'exercice 2020 - et à l'image de la période 2008-2011 - réduire de nouveau fortement son niveau d'investissement et son encours de dette.**

2.5 Le financement des investissements par recettes propres

Pour financer ses opérations d'équipement pour l'année 2019, la Ville fera appel à 16 586 k€ de ressources propres ainsi décomposées:

➤ FCTVA	788 k€
➤ Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement)	1 000 k€
➤ Produits des cessions foncières	3 087 k€
➤ Excédents de fonctionnement capitalisés	2 480 k€
➤ Total des autres recettes financières	7 356 k€
➤ Dotations aux amortissements et provisions	1 670 k€
➤ Virement complémentaire de la section de fonctionnement	4 810 k€
➤ Total de l'autofinancement	6 480 k€
➤ Dépôts et cautionnements reçus	2 k€
➤ Dotation liée aux amendes de police	90 k€
➤ Subventions notifiées au jour de vote du budget	2 659 k€
➤ Total des autres recettes externes	2 751 k€

➤ Total des ressources propres (total des recettes d'investissement avant emprunt)	16 586 k€

2.6 La stabilisation des taux d'imposition

Taux communal	Sceaux 2019	Sceaux 2018
Taxe d'habitation	22,03%	22,03%

Taxe sur le foncier bâti	24,87%	24,87%
--------------------------	--------	--------

Pour comparaison, les taux de taxe d'habitation des communes voisines sont aujourd'hui les suivants :

	Taux de la TH 2018 Villes voisines Taux 2019 Sceaux	Taux de la TH EPT VS-GP 2018	Cumul ville + VS-GP 2018	Ecart Sceaux 2019 / villes 2018
Antony	11,40%	6,87%	18,27%	3,76
Fontenay-aux-Roses	14,56%	6,87%	21,43%	0,60
Sceaux	15,16%	6,87%	22,03%	
Le Plessis-Robinson	13,18%	6,87%	20,05%	1,98
Chatenay Malabry	15,15%	6,87%	22,02%	0,01
Bourg la Reine	15,74%	6,87%	22,61%	-0,58
Bagneux	16,41%	6,87%	23,28%	-1,25

Le total du produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation apparaissant dans le budget 2019 s'établit ainsi à 25,6 M€, mais sur ce montant, 20,4 M€ reviennent à la ville de Sceaux et **5,2 millions d'euros sont reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris via le « fonds de compensation des charges territoriales »**.

Comme la Ville s'y était engagé la totalité du produit supplémentaire généré par la hausse des taux d'imposition en 2018 soit 1,7 M€, a été affectée à l'autofinancement de l'investissement, comme le montre la progression du résultat comptable de l'exercice entre 2017 et 2018 de 1,9 M€.

Cette augmentation des taux d'imposition en 2018 nécessaire afin de financer le pic de dépenses d'investissement est intervenue, il faut le rappeler après **10 ans de stabilité des taux d'imposition (de 2008 à 2017)**.

2.7 La capacité d'autofinancement prévisionnelle

La capacité d'autofinancement prévisionnelle budgétaire s'établit à 6 480 k€.

Elle se décompose comme suit :

- > dotations aux amortissements de provisions 1 670 k€
- > virement complémentaire à la section d'investissement 4 810 k€

Pour rappel, la capacité d'autofinancement prévisionnelle au budget 2018 était de 5 320 k€. La progression est donc de 1,2 millions d'euros, soit + 22%.

2.8 L'augmentation temporaire de l'encours de dette pour financer le pic de dépenses d'investissement 2018-2019

Au 1er janvier 2019, l'encours de la dette s'élève à 52 058 k€ (dont 11 395 k€ de dette au titre du fonds d'investissement foncier) contre 53 914 k€ en janvier 2018.

La Ville verra son encours augmenter de 5 500 k€ au maximum en 2019 (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

Pour un remboursement en capital de 4 045 k€, le budget prévoit un emprunt nouveau de 7 545 k€ et un report d'emprunt de 2 000 k€ contracté en fin d'exercice 2018 et reporté sur l'exercice 2019.

En outre, la Ville a conclu en 2017 deux baux à construction, l'un avec Hauts-de-Seine Habitat pour le terrain situé au 4 et 6 avenue Jules Guesde, l'autre avec l'OPHLM Sceaux Habitat pour le terrain situé rue Albert 1^{er}. La Ville a encaissé en 2017 les redevances capitalisées de ces baux à construction (2 816k € + 2 117 k€ = 4 933 k€) qui sont considérés comptablement comme des recettes d'emprunt à long terme mais n'entrant pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés. Cette « dette » diminuera tous les ans à hauteur de 1/65^{ème} de la redevance capitalisée encaissée en 2017.

Ainsi, au 31 décembre 2019, le fonds d'investissement foncier s'élèvera au maximum à 11 395 k€ ainsi composé :

> 2009 : Acquisition du 29 rue des Clos St Marcel	250 k€
> 2010 : Acquisition du 16 et 22 av. de la Gare	835 k€
> 2011 : Acquisition de 3 lots au 73 rue Houdan	365 k€
> 2012 : Acquisition d'1 lot au 73 rue Houdan	115 k€
> 2013 : Acquisitions du 29 av. Jules Guesde, du 3 av. de la Gare et du 3 rue du Four	1 580 k€
> 2014 : Acquisition du 50 rue de Bagneux	580 k€
> 2015 : Acquisitions des 4, 6 et 27 av. Jules Guesde, des 15 et 18 av. de la Gare et du 71 rue Houdan	3 480 k€
> 2016 : Droits notariés relatifs aux acquisitions antérieures	190 k€
> 2017 : Acquisition du 110 rue Houdan	4 000 k€
> 2018 : pas d'acquisitions en 2018	0 k€
> 2019 : pas d'acquisitions prévues en 2019	0 k€
> Total du fonds d'investissement foncier	11 395 k€

La prévision d'emprunt 2019 de 7 545 k€ constitue en outre un maximum et pourra être réduite, au vu des subventions nouvelles notifiées au cours de l'exercice, de ventes d'immeubles ou de terrains réalisées sur l'exercice ou d'engagements de dépenses inférieurs aux prévisions (bonnes négociations lors des marchés ou réduction ou reports de projets).

En outre, si la trésorerie ne justifie pas le recours à une mobilisation de l'emprunt au cours de l'exercice, cette enveloppe pourra faire l'objet d'un report sur 2020.

Tableau 9 : la variation prévisionnelle de l'encours en 2019

en k€		Dettes pour investissements communaux	fonds d'investissement foncier	Dettes totales
Capital restant dû au 1er janvier 2018	A	40 664	11 395	52 058
Remboursements d'emprunts	B	(4 045)	0	(4 045)
Emprunts reportés de 2018	C	2 000	0	2 000
Enveloppe maximale d'emprunt 2019	D	7 545	0	7 545
Encours maximal de dette au 31 décembre 2019	A+B+C+D	46 164	11 395	57 558
Encours minimum de dette au 31 décembre 2019	A+B+C	38 619	11 395	50 013

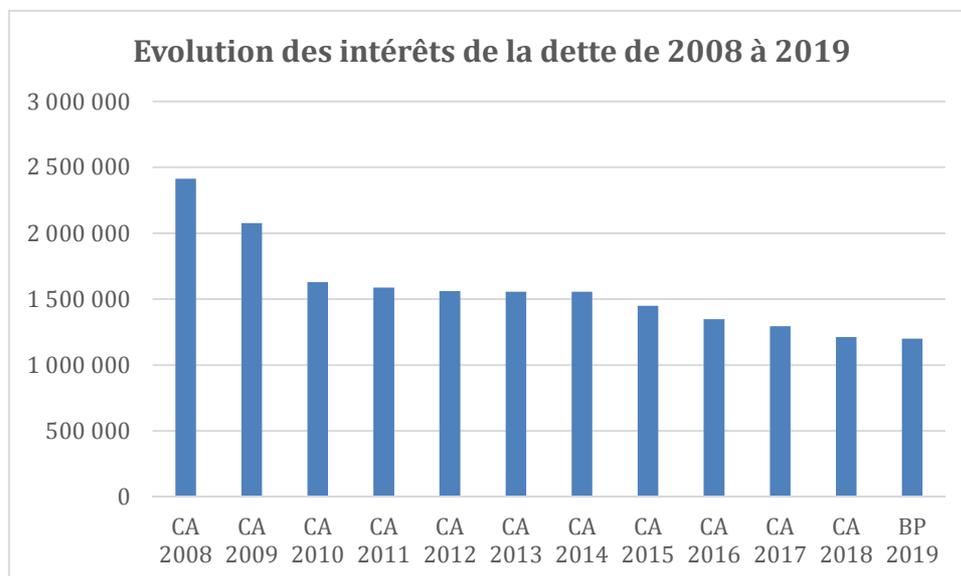
Ainsi, la dette pour équipements communaux sera fin 2019 au minimum de 38,7 millions d'euros et au maximum de 46,2 millions (pour rappel la dette début 2009 s'élevait à 56,4 millions).

La dette pour le fonds d'investissement foncier a vocation à être remboursée par les cessions foncières des biens acquis.

S'agissant de l'évolution ultérieure de l'encours de la dette communale, elle sera fonction de la diminution du volume d'investissement. Or, **conformément à ce qui a été annoncé voici un an**, celui-ci reviendra à un niveau « normal » de l'ordre de 8 millions d'euros par an, dont 2 millions par an pour la terminaison du grand chantier de rénovation de l'église. Les recettes propres d'investissement, quant à elles, devraient se situer à hauteur de 22 millions sur les deux ans, dont 10 millions d'autofinancement. Cette situation devrait permettre de faire baisser à nouveau l'encours de dette de l'ordre de 6 millions d'euros, le ramenant au niveau du 1er janvier de cette année. C'est la raison pour laquelle les emprunts de 2019 seront pour la plupart souscrits sur des durées courtes de 3 à 5 ans, avec possibilité de remboursement anticipé sans frais.

2.9 La stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles

Les intérêts à payer en 2019 sont estimés à 1 200 k€ contre 1 250 k€ prévus en 2018, en baisse de 4 %.



La Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêt grâce au choix stratégique de maintenir la moitié de l'encours de dette en taux variable et de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Ainsi, le taux moyen de la dette au 1er janvier 2019 s'établit à 2,19% contre 2,26% en 2018 et 4,28% au 1er janvier 2009 (au plus fort de la crise financière).

En synthèse de ce projet de budget

Les contraintes imposées par l'Etat sur le budget 2019 peuvent se résumer comme suit par rapport au budget 2018 :

- la DGF accuse une nouvelle baisse de 102 k€ ;
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle diminue de 22 k€ et la baisse des compensations d'exonérations fiscales se poursuit ;
- une nouvelle taxe de l'ordre de 20k€ pour 2019 a été créée par l'Etat pour financer les dépenses du Grand Paris Express ;
- l'application du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » reprend après une année de suspension en 2018.

Au total, les contraintes pesant sur la Ville et les très importants **prélèvements opérés sur nos recettes dont le total atteindra en 2019 l'équivalent d'environ 30 points d'impôts**, confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies. Ainsi, entre 2017 et 2018, les dépenses réelles hors dépenses exceptionnelles et hors reversements à Vallée Sud Grand Paris sont en augmentation de seulement +0,1%, soit moins que l'inflation constatée sur la même période (+1,8%).

Afin de financer les investissements nécessaires aux générations futures et à l'attractivité de la Ville, la Ville a fait le choix en 2018 de recourir à une mobilisation accrue des recettes fiscales communales **après 10 ans de stabilité des taux d'imposition (2008 à 2017)**. La totalité du produit supplémentaire généré en 2018 par la hausse des taux d'imposition a été affectée à l'investissement au moyen d'une importante progression de l'autofinancement et le sera une nouvelle fois en 2019. La Ville fait en outre le choix en 2019 d'augmenter temporairement son encours de dette, les taux et les marges étant historiquement bas, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette à hauteur de celui de 2009.

Ne pas réaliser ces investissements serait incontestablement une faute à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service à garantir – notamment sur le plan éducatif – sur le territoire communal et au regard des **surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés**.

La Ville une fois passé ce pic de dépenses d'investissement de 2018/2019 pourra à **compter de l'exercice 2020 - et à l'image de la période 2008-2011 - réduire de nouveau son niveau d'investissement et son encours de dette**.

Tableau 10 : la fiscalité directe locale en 2019

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES											
Année 2019											
Contributions	Bases prévisionnelles 2019 en euros	Var. des bases	Taux N-1 ville	Taux N-1 EPT	Taux N-1 cumul ville EPT	Taux votés par le conseil municipal	Var. taux	Produit avec les taux N-1 (1) - Ville	Produit avec les taux N-1 (1) - EPT	Produit voté par le conseil municipal	Var. Produit avec les taux N-1
Taxe d'habitation	66 972 013 €	0,35%	15,16%	6,87%	22,03%	22,03%	0,00%	10 152 957 €	4 600 977 €	14 753 934 €	0,0%
Taxe sur le foncier bâti	43 644 100 €	0,25%	23,57%	1,30%	24,87%	24,87%	0,00%	10 286 914 €	567 373 €	10 854 288 €	0,0%
Taxe sur le foncier non bâti	79 732 €	0,00%	22,90%	1,85%	24,75%	24,75%	0,00%	18 259 €	1 475 €	19 734 €	0,0%
Cot.foncière entreprises	- €										
Total ville et EPT								20 458 130 €	5 169 826 €	25 627 956 €	0,0%
TOTAL	110 695 845 €								25 627 956 €	25 627 956 €	0,00%
Majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires										225 969 €	
										Total voté - 73111	25 853 925 €
Rôles Supplémentaires										Total voté - 73118	55 000 €
										Total voté	25 908 925 €

Tableau 11 : présentation agrégée du budget 2018 et 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	507 650,00	338 213,93	490 600,00	490 600,00	828 813,93
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3)	106 000,00	1 200 000,00	475 000,00	475 000,00	1 675 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 546 350,00	1 597 179,71	5 570 700,00	5 570 700,00	7 167 879,71
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (3)	9 823 000,00	1 438 789,39	10 602 500,00	10 602 500,00	12 041 289,39
Total des dépenses d'équipement		14 983 000,00	4 574 183,03	17 138 800,00	17 138 800,00	21 712 983,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 862 583,98	0,00	4 047 808,05	4 047 808,05	4 047 808,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	6 524 878,04	0,00	0,00	6 524 878,04
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 862 583,98	6 524 878,04	4 236 808,05	4 236 808,05	10 761 686,09
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		18 851 983,98	11 099 061,07	21 375 608,05	21 375 608,05	32 474 669,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	92 645,00		593 710,00	593 710,00	593 710,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		34 200,00	34 200,00	34 200,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		92 645,00		627 910,00	627 910,00	627 910,00
TOTAL		18 944 628,98	11 099 061,07	22 003 518,05	22 003 518,05	33 102 579,12
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						9 282 420,88
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						42 385 000,00

Suite

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 450 000,00	2 637 013,69	2 749 000,00	2 749 000,00	5 388 013,69
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	7 090 000,00	2 000 000,00	7 545 000,00	7 545 000,00	9 545 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 555 400,00	4 637 013,69	10 294 000,00	10 294 000,00	14 931 013,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 080 615,00	7 599 878,04	1 787 785,66	1 787 785,66	9 387 663,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 021 756,16	0,00	2 480 214,34	2 480 214,34	2 480 214,34
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 213,98	2 375,88	2 032,39	2 032,39	4 408,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	318 000,00	318 000,00	318 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	978 000,00	5 662 000,00	3 087 500,00	3 087 500,00	8 749 500,00
Total des recettes financières		4 084 585,14	13 264 253,92	7 675 532,39	7 675 532,39	20 939 786,31
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		14 646 385,14	17 901 267,61	17 969 532,39	17 969 532,39	35 870 800,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 220 000,00		4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 100 000,00		1 670 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		34 200,00	34 200,00	34 200,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 320 000,00		6 514 200,00	6 514 200,00	6 514 200,00
TOTAL		19 966 385,14	17 901 267,61	24 483 732,39	24 483 732,39	42 385 000,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						42 385 000,00

Suite

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 640 650,00	0,00	8 983 000,00	8 983 000,00	8 983 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 512 000,00	0,00	18 643 000,00	18 643 000,00	18 643 000,00
014	Atténuations de produits	525 000,00	0,00	513 000,00	513 000,00	513 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 065 350,00	0,00	8 099 000,00	8 099 000,00	8 099 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 743 000,00	0,00	36 238 000,00	36 238 000,00	36 238 000,00
66	Charges financières	1 270 000,00	0,00	1 215 000,00	1 215 000,00	1 215 000,00
67	Charges spécifiques (3)	38 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	6 000,00		62 000,00	62 000,00	62 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 057 000,00	0,00	37 735 000,00	37 735 000,00	37 735 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	4 220 000,00		4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 100 000,00		1 670 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 320 000,00		6 480 000,00	6 480 000,00	6 480 000,00
TOTAL		42 377 000,00	0,00	44 215 000,00	44 215 000,00	44 215 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						44 215 000,00

Suite

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	224 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 672 000,00	0,00	4 951 000,00	4 951 000,00	4 951 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 339 607,00	0,00	1 335 468,00	1 335 468,00	1 335 468,00
731	Fiscalité locale	27 388 393,00	0,00	27 887 732,00	27 887 732,00	27 887 732,00
74	Dotations et participations (3)	5 118 239,00	0,00	5 096 900,00	5 096 900,00	5 096 900,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 178 254,74	0,00	1 048 187,54	1 048 187,54	1 048 187,54
Total des recettes de gestion courante		39 920 493,74	0,00	40 569 287,54	40 569 287,54	40 569 287,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		39 920 493,74	0,00	40 569 287,54	40 569 287,54	40 569 287,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	92 645,00		593 710,00	593 710,00	593 710,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		92 645,00		593 710,00	593 710,00	593 710,00
TOTAL		40 013 138,74	0,00	41 162 997,54	41 162 997,54	41 162 997,54
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						3 052 002,46
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						44 215 000,00

Tableau 12 : les subventions attribuées aux associations

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (nature 657%)		
Année 2019		
Secteur	Bénéficiaires	Montant de la subvention BP 2019
Amicale du personnel	Amicale du personnel (ex C.O.S.)	29 818,00 €
administration générale	Association des Directeurs généraux du 92	180,00 €
administration générale	Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	7 824,00 €
administration générale	Prévention routière	720,00 €
développement économique	Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	8 700,00 €
patriotique	Anciens combattants	900,00 €
patriotique	F.N.A.C.A.	900,00 €
patriotique	Officiers de réserve des Hauts-de-Seine	270,00 €
sports	A.S.A.S. basket	40 000,00 €
sports	A.S.A.S. basket féminin	150 500,00 €
sports	Tennis Club de Sceaux	37 000,00 €
sports	Les Dauphins-Sceaux/Bourg-La-Reine	9 000,00 €
sports	Elan gymnique scéen	12 200,00 €
sports	Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S)	5 000,00 €
sports	A.S. boules de Sceaux	4 800,00 €
sports	Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	900,00 €
sports	Football club de Sceaux	25 000,00 €
sports	Etoile sportive scéenne	1 000,00 €
sports	Tennis de table	24 200,00 €
sports	Tennis de table - subvention exceptionnelle	14 000,00 €
sports	Aikido	2 600,00 €
sports	Judo club de Sceaux	14 000,00 €
sports	Centre Surya Yoga	1 350,00 €
sports	Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	4 324,00 €
sports	ACTCS - Tai Ji Quan - subv exceptionnelle	1 000,00 €
sports	Jin Ling France	1 000,00 €
Loisirs / Culture	Association des amis des orchestres de jeunes Alfred Loewenguth - (A.A.O.J.A.L)	2 500,00 €
Loisirs / Culture	Amis de Sceaux	900,00 €
Loisirs / Culture	Cercle philatélique	135,00 €
Loisirs / Culture	Chorale à cœur joie	557,00 €
Loisirs / Culture	Collège universitaire Jean-Fournier	2 250,00 €
Loisirs / Culture	Félibrige - subvention exceptionnelle	500,00 €
Loisirs / Culture	Les amis du Conservatoire	225,00 €
Loisirs / Culture	Saison musicale d'été	6 143,00 €
Loisirs / Culture	Saison musicale d'été : subvention exceptionnelle	357,00 €
Loisirs / Culture	Amis des scouts et des guides	1 800,00 €
Loisirs / Culture	Bienvenue à Sceaux	6 210,00 €
Loisirs / Culture	Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.)	4 871,00 €
Loisirs / Culture	Maison des jeunes et de la culture (M.J.C)	449 500,00 €
Loisirs / Culture	Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	295 100,00 €
Loisirs / Culture	Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F)	2 250,00 €
Loisirs / Culture	Echiquier scéen	718,00 €
Loisirs / Culture	Amicale des anciens élèves du lycée Lakanal	450,00 €
action sociale et solidarité	Amis et parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I. - Sud 92)	3 330,00 €
action sociale et solidarité	Club des aînés	1 600,00 €
action sociale et solidarité	Groupe alimentaire familial intercommunal des Blagis (G.A.F.I.B. - secours catholique)	2 700,00 €
action sociale et solidarité	Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	1 125,00 €
action sociale et solidarité	Valentin Haüy	450,00 €
action sociale et solidarité	Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (A.D.A.V.I.P. 92)	900,00 €
action sociale et solidarité	France Alzheimer	1 600,00 €
jumelage	Comité scéen des amitiés internationales (C.S.A.I.)	8 650,00 €
coopération décentralisée	Solidarité Kendié	900,00 €
coopération décentralisée	Association scéenne des amitiés africaines (A.S.A.M.A.)	900,00 €
coopération décentralisée	Association de coopération francophone (A.C.F) - Targu Mures	900,00 €
coopération décentralisée	Association SOATATA	450,00 €
contrat urbain de cohésion sociale	Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B.)	8 548,00 €
contrat urbain de cohésion sociale	Ecole de la 2ème chance	2 095,00 €
Subvention non affectée	Subventions non affectées	4 453,00 €
	Subventions aux associations (nature 65748)	1 210 253,00 €
Loisirs / Culture	Fonds de soutien à la Création et à la Culture (bénéficiaires à déterminer en cours d'année)	1 000,00 €
	Fonds de soutien à la Création et à la Culture (nature 65748)	1 000,00 €
Aide à l'acquisition de VAE	Aide aux particuliers à l'acquisition de VAE (vélos à assistance électrique)	4 000,00 €
	Subventions à des particuliers pour acquisition de VAE (nature 65741)	4 000,00 €
Subvention d'équilibre du CCAS	Centre communal d'action sociale	425 000,00 €
	Subvention au CCAS (nature 657362)	425 000,00 €
	Total des subventions de fonctionnement attribuées	1 640 253,00 €